



Rapport annuel 2011 • 2012

Barreau  
du Québec



## Mission

*Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.*

### Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)

[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

Dépôt légal

ISBN 978-2-923840-12-3 (imprimé)

ISBN 978-2-923840-13-0 (PDF)

# Lettres de présentation



## **MONSIEUR Jean-Marc Fournier**

Le 31 mai 2012

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
et ministre de la Sécurité publique  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2011-2012  
du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Louis Masson, Ad. E.

## **MONSIEUR Jean Paul Dutrisac**

Président  
Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2011-2012  
du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Louis Masson, Ad. E.

## **MONSIEUR Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec  
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jean-Marc Fournier

# Table des matières

<b>Le rapport du bâtonnier</b>	9
Trois priorités : des avancées	9
Gouvernance	10
<b>Le rapport du directeur général</b>	11
Notre mission première : la protection du public	11
Une plus grande proximité avec les citoyens	12
La valorisation de la profession et de la justice	12
La valorisation de l'organisation	13
<b>Le Barreau : agent de changement dans la société</b>	14
Législation, réglementation et débats publics	14
Administration de la justice	18
Interventions judiciaires	18
<b>Regard sur les membres</b>	19
La relève	20
Différentes façons d'exercer le droit	20
Avocats à la retraite	21
Une profession diversifiée	21
Des membres qui sont aussi des parents	21
<b>Reconnaître l'excellence :</b>	
<b>Médaille, Mérites et distinction Avocat émérite 2011</b>	22
Médaille du Barreau du Québec	22
Mérite du Barreau	23
Mérite Christine-Tourigny	25
Récipiendaires de la distinction <i>Avocat émérite</i>	26
<b>Le personnel du Barreau</b>	27
Direction générale	27
Bureau du syndic	27
Communications	28
École du Barreau	29
Finances	30
Formation continue	30
Gestion de l'information	30
Greffes	30
Inspection professionnelle	31
Recherche et législation	31
Ressources humaines et stratégie	32
Ressources matérielles	32
Service aux membres	32
Technologies de l'information	32

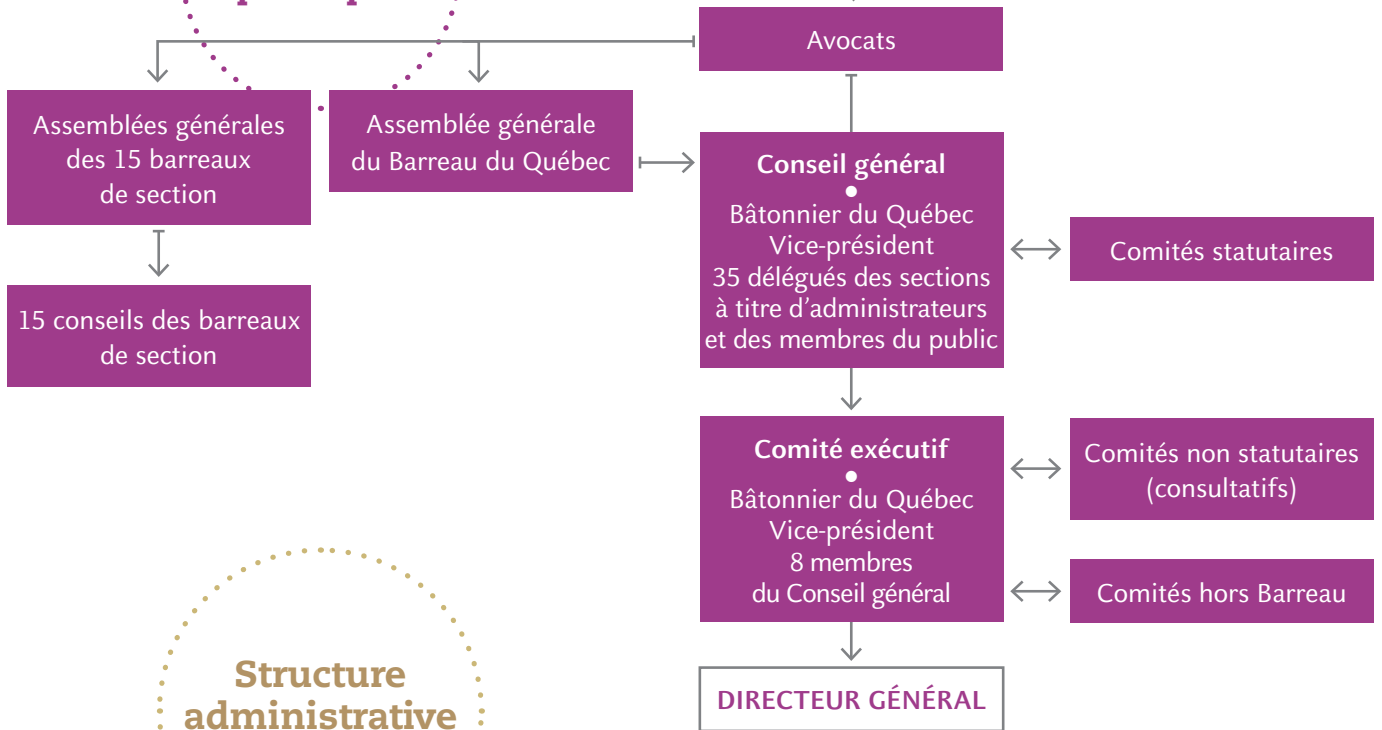
<b>L'assemblée générale annuelle des membres</b>	35
<b>Le Conseil général</b>	36
<b>Le Comité exécutif</b>	39
<b>Les cotisations annuelles 2011-2012</b>	42
Répartition de la cotisation annuelle	42
<b>Administration des registres</b>	45
Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	45
Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (s.e.n.c.r.l.)	46
Registre des testaments et mandats en cas d'inaptitude	47
<b>Le rapport du Bureau du syndic</b>	48
<b>Les comités du Barreau</b>	50
Arbitrage	50
Le Conseil de discipline	51
Le Comité de révision des plaintes	55
Le Comité du Fonds d'indemnisation	56
Le Comité d'accès à la profession	57
L'Inspection professionnelle du Barreau	58
Le Comité d'inspection professionnelle	60
Le Comité des équivalences	60
Le Comité de la formation des avocats	61
Le Comité de la formation professionnelle	62
Le Comité sur la formation continue obligatoire	62
Le Comité des requêtes	63
Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	65
Le Comité accréditeur en médiation familiale	66
Rapport d'activités du Comité sur la sténographie	66
Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	67
Comité exécutif sur l'exercice illégal	68
<b>Avis aux membres du Barreau du Québec</b>	71
<b>Bilan cumulé</b> au 31 mars 2012	72
<b>Revenus et dépenses cumulés</b> pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	74
<b>Flux de trésorerie cumulés</b> pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	76

---

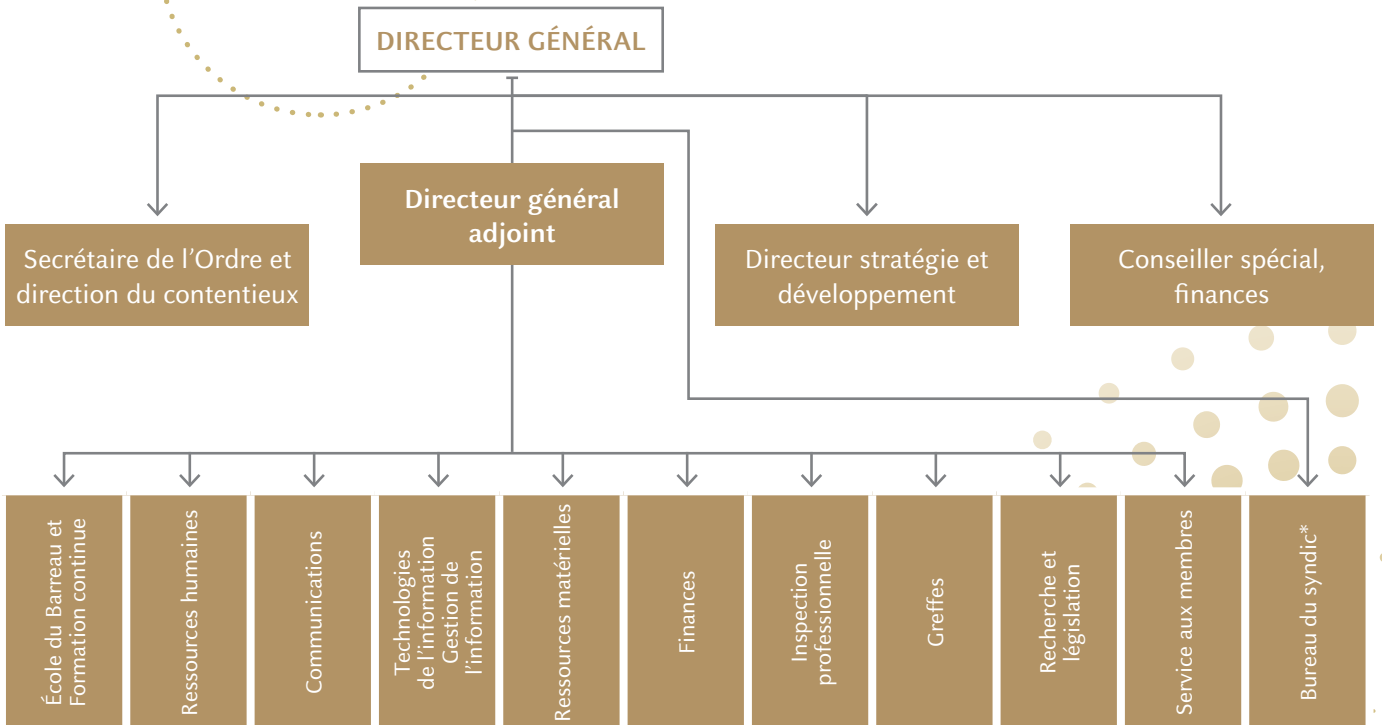
**Note :** Dans ce rapport annuel, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Le Barreau du Québec est au service de 8 000 000 de Québécois.

## Structure politique



## Structure administrative



\* Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.



Présentation 2011 • 2012

# Le rapport du bâtonnier



**La justice a été interpellée comme jamais au cours des derniers mois. En prenant part à de grands débats de société, le Barreau du Québec s'est retrouvé au cœur de l'actualité et a ainsi contribué à la santé démocratique du Québec. Comme bâtonnier, j'ai accordé une importance primordiale à la place de l'institution pour défendre l'état de droit.**

À cet égard, le Barreau a pleinement joué son rôle lorsqu'il a pris position et réclaté que la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction soit constituée en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* et ait les pleins pouvoirs pour atteindre ses objectifs. Dans ce dossier, le Barreau, organisme indépendant, a défendu la règle de droit et a contribué à la réflexion publique.

Historiquement, et dans le respect de sa mission, le Barreau examine l'évolution générale de la législation et de l'administration de la justice grâce à la collaboration d'une quarantaine de comités formés de membres qui donnent bénévolement de leur temps. Cette année, le Barreau a pris position plus de 60 fois par l'entremise de mémoires, de lettres, d'interventions judiciaires ou de conférences de presse dans lesquels ses observations ont été formulées.

Sur la scène fédérale, où le législateur a posé des gestes qui affectent les droits fondamentaux et les valeurs juridiques, le Barreau a pris fermement position au sujet, entre autres, de l'adoption du projet de loi C-10 et plus particulièrement sur les amendements qui touchent les jeunes contrevenants. Sur le plan provincial, le Barreau est

intervenu, par exemple, pour commenter le dépôt de l'*Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile*.

De concert avec le directeur général, j'ai aussi favorisé la publication de la première édition du *Bilan de l'état de droit au Québec*, un rapport qui résume ses principales interventions publiques en matière législative, pose un regard sur l'état de droit au Québec et tente d'évaluer si certains droits s'effritent.

## Trois priorités : des avancées

Durant mon bâtonnat, trois priorités ont été au cœur de mes préoccupations. En premier lieu, assurer la pleine présence des femmes dans la profession. En effet, malgré tous les acquis et le nombre impressionnant de femmes dans la profession, des freins demeurent, plus ou moins visibles, dans leur accession à certains rôles décisionnels. C'est pourquoi j'ai accordé tout mon soutien au projet *Justicia*, qui sur la base d'un partenariat entre le Barreau et les cabinets participants, mise sur le partage d'expertise et d'idées pour développer et implanter au sein des cabinets, au besoin, les meilleures pratiques, politiques ou programmes en lien avec des aspects spécifiques de la rétention des femmes dans la profession. Ce projet, pour lequel le Barreau se veut un leader, a pris son envol au cours de l'exercice 2011-2012.

J'ai aussi favorisé la création de deux prix Mérite, dont un dédié à la conciliation travail-famille et l'autre à l'innovation. Ces prix Mérite permettront à ceux et celles qui se démarquent dans ces secteurs d'obtenir de la reconnaissance. Encore une action qui favorise les meilleures pratiques et suscite des changements de culture.

Toujours pour travailler à la rétention des femmes dans la profession, nous sommes à mettre en place un programme de mentorat pour les femmes œuvrant dans la profession depuis 10 ans et plus. Ce programme devrait être lancé dès septembre 2012.

Les technologies ont également fait partie de mes préoccupations, car elles occupent une place de plus en plus importante au sein de la profession et modifient nos façons de faire. Le tribunal de demain, par exemple, sera sans papier, et les procédures seront signifiées de façon électronique. Le Conseil général du Barreau a donc adopté des orientations relatives aux changements technologiques à venir et veut proposer à ses membres, au cours des prochains mois, des façons de faire modernes et adaptées aux besoins de la profession et aux attentes du public. Ce plan s'appuie sur les conclusions du rapport intitulé *Les avocats de pratique privée en 2021* et sur le *Plan stratégique 2010-2014* du Barreau du Québec, deux documents desquels le Conseil général du Barreau a aussi retenu deux autres points importants, soit la spécialisation et le rôle de l'avocat-conseil.

La troisième priorité de mon bâtonnat a été sans conteste d'être la voix des sans voix, c'est-à-dire ceux qui ont besoin d'une voix pour faire entendre leurs droits. On peut penser aux problèmes de l'itinérance, multifactoriels, et pour lesquels il n'y a pas de solutions simples. Par exemple, on constate que certaines lois et certains règlements sont parfois appliqués de manière telle qu'ils font en sorte que des itinérants se retrouvent à devoir payer des amendes de dizaines de milliers de dollars, ce qui bien entendu, les maintient dans un état de vulnérabilité et d'itinérance. En ce sens, le Barreau a proposé des solutions concrètes et a interpellé le législateur pour une application plus humaine de la réglementation municipale.

## Gouvernance

L'exercice 2011-2012 est la première année de changements importants en termes de gouvernance. C'est en fait le premier exercice complet avec, à la barre de l'Ordre, un nouveau directeur général, une nouvelle directrice adjointe et un nouveau syndic, qui ont amené de nouvelles façons de faire.

C'était également la première année où j'ai travaillé de concert, sur la place publique, avec le directeur général pour donner un visage et une voix au Barreau auprès de la population.

Lorsque nous intervenons sur la place publique, nous avons la responsabilité de nous élever au-dessus du débat, de faire valoir la règle de droit et l'expertise de nos membres. J'ai été touché par l'immense confiance que le public a manifestée envers le Barreau. Ce capital de confiance, nous devons le conserver. Par une information transparente, par le respect des opinions contraires et par des prises de position qui, parfois, ne sont pas faciles, mais que nous devons prendre en raison de notre rôle de protection du public.



Le bâtonnier du Québec,  
M<sup>e</sup> Louis Masson, Ad. E.



# Le rapport du directeur général

Au cours de la dernière année, nous avons déployé plusieurs projets visant à apporter des réponses aux enjeux identifiés dans le Plan stratégique 2010-2014.



## Notre mission première : la protection du public

Soucieux d'améliorer sa performance en matière de service au public, le Barreau du Québec a continué son travail visant à optimiser les délais de traitement des demandes d'enquête et de conciliation. Ainsi, durant l'exercice financier, plus de 1400 demandes d'enquêtes ont été reçues au Bureau du Syndic et quelque 79 % de ces demandes ont été traitées et fermées dans l'année. De plus, le Barreau a reçu 691 demandes de conciliation, dont près de 70 % ont été traitées et fermées dans les douze mois. Ces statistiques démontrent une amélioration dans la vitesse de traitement des dossiers d'enquête et de conciliation en raison du travail d'optimisation réalisé au cours des dernières années.

En matière d'arbitrage, le nombre de demandes est à la hausse depuis les trois dernières années, passant de 172 demandes en 2009-2010 à 268 demandes en 2011-2012. Pour assurer une qualité accrue des sentences arbitrales et une meilleure compréhension de celles-ci par le public et les avocats, une séance de formation sur le langage clair a été donnée à tous les greffiers.

Pour l'année financière 2011-2012, le Conseil de discipline du Barreau du Québec, qui est au cœur des activités de protection du public, a rendu près de 127 décisions, dont 97 rendues à l'intérieur d'un délai de 90 jours. Nous constatons donc que plus de 75 % des décisions ont été rendues à l'intérieur du délai indicatif prévu au *Code des professions*.

Toujours pour assurer la protection du public et agir en prévention, l'Inspection professionnelle a mis en place des outils visant à accroître la compétence des membres, tels que le *Guide des TI* et une formation sur la sécurité informatique. De plus, le programme de visites d'inspections comptables est maintenant bien en place.

Enfin, le Guide d'autoévaluation Web a été mis en ligne. Les avocats reçoivent maintenant une demande par courriel pour remplir le Guide d'autoévaluation Web.

Autre exemple en matière de protection du public, et plus particulièrement dans une perspective de prévention, chaque année, nous bonifions le formulaire de l'inscription annuelle. Par exemple, cette année, nous avons demandé à nos membres, en vertu de l'article 78 du *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats*, de nous désigner un avocat en exercice qui sera son cessionnaire advenant une inaptitude.

De plus, le Comité exécutif a résolu de rendre obligatoire l'inscription annuelle 2011 par voie électronique. Les applications Web rendent plus efficace le traitement des demandes et des changements qui touchent le dossier des membres et la mise à jour des données est faite automatiquement. C'est également plus rapide, plus économique et c'est bon pour l'environnement !

En ce qui a trait au Comité du Fonds d'indemnisation, nous avons revu le fonctionnement du traitement des dossiers afin d'améliorer notre temps de réponse à la clientèle. Depuis la dernière année, nous sommes passés de 128 dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2011 à 77 dossiers actifs en 2012.

## Une plus grande proximité avec les citoyens

Afin d'atteindre une plus grande proximité avec les citoyens, nous avons davantage été présents sur la place publique pour faire valoir leurs droits et promouvoir l'état de droit. Cela s'est exprimé tant par des prises de position que par la publication, en janvier 2012, du premier *Bilan de l'état de droit*<sup>1</sup>. Ce bilan a fait l'objet d'une couverture médiatique fort positive et a obtenu des réactions très positives de la part des citoyens.

Nous avons aussi, au cours des derniers mois, fait avancer un projet lié à la définition de notre identité corporative. L'identité d'une organisation, tout comme celle d'un individu, est tributaire du regard que les autres posent sur elle. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois, nous avons consacré des ressources pour comprendre ce que le public et les membres connaissent et pensent du Barreau et échanger avec eux. Des groupes témoins de même qu'un important sondage ont été réalisés à cette fin et un rapport ainsi qu'un plan d'action découleront de cet exercice.

Toujours dans le but d'être encore plus près des citoyens, de les informer au sujet de certains aspects du droit applicable au Québec et de leur présenter des acteurs du monde de la justice passionnés et engagés au service de leur communauté, nous avons poursuivi la coproduction, avec Télé-Québec, de la série *Le Droit de savoir*. Ce magazine d'information sur le droit, diffusé à Canal Savoir, à Télé-Québec et sur tou.tv, est connu de quelque 400 000 Québécois.

## La valorisation de la profession et de la justice

Pour valoriser la profession et la justice, le Barreau travaille sur deux importants projets visant à reconnaître l'expertise pointue de membres, soit la spécialisation et le rôle de l'avocat-conseil. Ces projets, une fois à terme, permettront au public d'être informé de l'expertise pointue d'un membre dans un domaine donné et outilleront le professionnel pour mieux mettre en valeur cette expertise.

Par ailleurs, un autre projet d'envergure, celui de la réforme du *Code de déontologie des avocats* progresse bien et devrait se conclure au cours du prochain exercice.

Outre la valorisation de la justice par des actions concrètes menées ici, le Barreau a aussi fait valoir l'expertise de ses membres sur la scène internationale. Misant sur son expérience et sur l'approche canadienne, le Barreau du Québec collabore partout dans le monde à la mise en place d'une gouvernance démocratique et d'institutions fondées sur l'état de droit.

Fort de sa tradition bilingue (français et anglais) et bijuridique (droit civil et Common Law), le Barreau du Québec a déployé son expertise, entre autres au Mexique et en Haïti, dans la dernière année.



<sup>1</sup> Voir rapport du bâtonnier du Québec

## La valorisation de l'organisation

Dans le but d'offrir la meilleure qualité dans ses services aux citoyens, le Barreau a poursuivi les travaux relatifs au tableau de bord de ses opérations. Ce tableau de bord est un outil qui s'ajuste et s'améliore depuis que nous l'avons adopté il y a quelques mois. Il fournit non seulement des renseignements sur notre efficacité organisationnelle, mais il nous permet aussi de nous questionner sur nos processus et notre efficience, ce qui nous amène à sans cesse nous dépasser. De même, le travail se poursuit pour revoir le *Règlement du Fonds d'indemnisation* du Barreau du Québec. C'est un travail crucial qui nous amènera à mieux servir nos concitoyens aux prises avec les conséquences de problématiques d'appropriation.

Un peu plus haut, un peu plus loin. Toujours s'améliorer, voilà un objectif que doit se donner une organisation moderne qui évolue dans un monde où tout va de plus en plus vite. S'améliorer requiert que nous puissions d'abord savoir d'où l'on part, que nous puissions mesurer notre évolution au fur et à mesure et que nous puissions assurer un alignement constant avec nos priorités stratégiques. Nous avons commencé à établir des objectifs précis de rendement quantitatifs et qualitatifs. Je veux qu'ainsi nous puissions, s'il le faut, ajuster le tir, mais aussi que soient davantage connus et reconnus nos efforts, nos talents et nos réalisations.



Le directeur général,  
M<sup>e</sup> Claude Provencher, LL. B., M.B.A.



# Le Barreau : agent de changement dans la société

**Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public, notamment en exerçant un contrôle sur l'exercice de la profession d'avocat. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables à ses membres.**

Par ailleurs, un volet important de la mission sociale du Barreau consiste aussi à participer à l'amélioration de la législation et de l'administration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Le Barreau du Québec intervient auprès du législateur en analysant et en commentant les projets de loi. Dans le cadre de ses travaux, il est appelé à rencontrer les représentants de divers ministères, dont les ministères fédéral et provincial de la Justice, pour discuter de législation et d'administration de la justice. Le Barreau rencontre les représentants des tribunaux administratifs et judiciaires dans le cadre de comités de liaison afin d'identifier des problématiques et des solutions concernant l'administration de la justice. Il est aussi appelé à intervenir judiciairement pour défendre des principes d'intérêt public. À ce sujet, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention dans les débats judiciaires.

En ligne avec son plan stratégique, le Barreau cherche par ses interventions législatives à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif, avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible, avec la collaboration des ministères initiateurs de la législation. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2011-2012, notamment avec le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Justice du Canada, le ministère des Finances, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et l'Office de protection du consommateur du Québec, l'Autorité des marchés financiers, le ministère du Revenu et le ministère des Transports.

## Législation, réglementation et débats publics

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités. Au cours de l'exercice 2011-2012, il y a eu près de 86 lettres, mémoires ou interventions en matière de législation ou d'administration de la justice.

## Québec

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec au sujet des projets de loi suivants :

- Avant-projet de loi de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*.
- Projet de loi 2 – *Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges*.
- Projet de loi 14 – *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*.
- Projet de loi 16 – *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences de personnes âgées*.
- Projet de loi 24 – *Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation*.
- Projet de loi 21 – *Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.
- Projet de loi 46 – *Loi concernant les enquêtes policières indépendantes*.
- Commentaires du Barreau concernant le projet de loi -29 – *Loi instituant le Fonds Accès Justice*.

Outre les comparutions en commission parlementaire à Québec, le Barreau a produit d'autres interventions législatives à l'égard de projets de loi ou de documents émanant de l'Assemblée nationale, dont :

- Commentaires préliminaires du Barreau du Québec concernant la proposition du ministère de la Justice visant à instituer le nouveau *Code de procédure civile*.
- Projet de loi 204 – *Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec*.
- Projet de loi 6 – *Loi sur les biens non réclamés*.
- Réforme de la partie III de la *Loi sur les compagnies*.
- Médiation et arbitrage | Véhicules hors route.
- Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) et harmonisation des règles en matière d'immigration.
- Intervention du Barreau concernant le Livre vert pour une politique bioalimentaire.
- Projet de loi 590 – *Loi visant à exclure l'obligation d'être représenté par avocat devant la Commission d'accès à l'information*.
- Projet de règlement modifiant le *Règlement sur la médiation familiale*.

En outre, le Barreau a présenté un mémoire en réponse au document de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015* devant la Commission des relations avec les citoyens en septembre 2011. Par ailleurs, un avis sur l'application de la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès dans les établissements, ressources et résidences pour personnes âgées* a été rendu. Des commentaires ont été formulés au sujet du *Formulaire de Revenu Québec* concernant un enfant majeur qui n'est plus à la charge de ses parents.

D'autres sujets ont fait l'objet d'interventions du Barreau, dont :

- Le service de révision administrative des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).
- Mise en place du nouveau service en ligne de réquisition d'inscription (SLRI).
- Révision nécessaire des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.
- Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés.
- Accès à la justice par la fiscalité.
- Difficultés du registre des entreprises (suivi).
- Commentaires du Barreau du Québec relativement aux niveaux d'immigration et à la répartition des catégories d'immigration plus un mémoire en réponse au document de consultation – mai 2011.

## Canada

Le Barreau du Québec a comparu à la Chambre des communes ou au Sénat sur les projets de loi suivants :

- Projet de loi C-10 – *Loi sur la sécurité des rues et des communautés.*
- Projet de loi C-26 – *Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes).*
- Projet de loi C-2 – *Loi modifiant le Code criminel (mégaprocès).*

Le Barreau a également produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment à l'égard des projets de loi suivants :

- Proposition de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisation*, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).
- Projet de loi S-2 – *Loi concernant les foyers familiaux situés dans les réserves des Premières Nations et les droits et intérêts matrimoniaux sur les constructions et terres situées dans ces réserves.*
- Projet de loi C-299 – *Loi modifiant le Code criminel (enlèvement d'une jeune personne).*
- Projet de loi C-309 – *Loi empêchant les participants à des émeutes ou des attroupements illégaux de dissimuler leur identité.*
- Projet de loi C-19 – *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule.*
- *Nomination des juges à la Cour suprême du Canada.*
- Projet de loi C-384 – *Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (publication de renseignements).*
- Projet de loi C-379 – *Loi modifiant le Code criminel (enregistrement visuel de personnes dans leur résidence).*
- Projet de loi C-217 – *Loi modifiant le Code criminel (méfaits à l'égard des monuments commémoratifs de guerre).*

Outre ces interventions législatives, le Barreau est intervenu sur divers sujets de compétence fédérale ou sur la scène internationale en matière de justice, dont :

- Situation en République démocratique du Congo concernant M<sup>e</sup> Jean Claude Katende et M<sup>e</sup> Georges Kapiamba.
- Forum et modalités de règlement de différends sur des questions de calcul ou de paiement d'émoluments, ou de remboursements de frais en vertu de l'article 30 de la Directive relative à la Commission d'office de conseil de la défense (14 mai 2008) du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).
- Procédures de médiation évaluative du Tribunal canadien des droits de la personne.
- Application des Règles des Cours fédérales dans les appels en vertu du paragraphe 14(5) de la *Loi sur la citoyenneté*.
- Condition de nomination des juges à la Cour suprême du Canada – capacité d'entendre une cause dans les deux langues sans l'aide d'un interprète.
- Consultation relativement au Protocole judiciaire canadien de gestion de recours collectifs multijuridictionnels.
- Consultation relativement au document de travail du Comité des règles des Cours fédérales.
- Demande d'enquête publique indépendante sur les allégations de violations des droits de la personne survenues lors de la tenue du sommet G-8 et du sommet G-20.

- Respect de l'engagement du gouvernement canadien concernant la demande de transfert du détenu Omar Khadr.
- Déclaration sur les personnes les plus recherchées.
- Support for Lawyers in Syria.

Le Barreau a également fait une présentation orale le 27 février 2012 devant la Commission d'examen concernant la rémunération des juges de nomination fédérale.

Avec l'Office de protection du consommateur, le Barreau collabore à la mise à jour de la loi avant le dépôt prochain de projets de loi. Dans le même ordre d'idées, le Barreau a échangé avec le ministère des Affaires municipales au sujet d'un document de travail devenu un projet de loi sur l'aménagement du territoire. Par ailleurs, avec le ministère de la Justice du Québec, le Barreau collabore à la réforme du Code de procédure civile en produisant de nombreux commentaires sur la proposition gouvernementale.

Ce sont là quelques exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention et en amont du processus législatif tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

## Administration de la justice

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Les objectifs d'accès à la justice, de primauté du droit et de saine administration de la justice sont partagés par le Barreau et le ministère de la Justice du Québec, et nous visons la collaboration dans la mise en œuvre de nos plans stratégiques respectifs.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires, dont le mandat est d'identifier les problèmes d'administration de la justice et de proposer la mise en application de solutions appropriées.

## Interventions judiciaires

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention aux débats. Les questions en litige qui méritent une attention

particulière portent notamment sur le secret professionnel, l'indépendance judiciaire, la saine administration de la justice et les droits fondamentaux. Le Barreau du Québec est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la *Commission nationale des valeurs mobilières* (partage des compétences, droit civil, accès des entreprises québécoises à l'expertise des membres du Barreau du Québec). Le Barreau est intervenu par ailleurs à la Cour supérieure pour soutenir un processus indépendant de fixation de la rémunération au Tribunal administratif du Québec (indépendance de la justice). Le Barreau est aussi intervenu notamment dans la constitutionnalité des dispositions du projet de loi C-2 (modification au *Code criminel*).

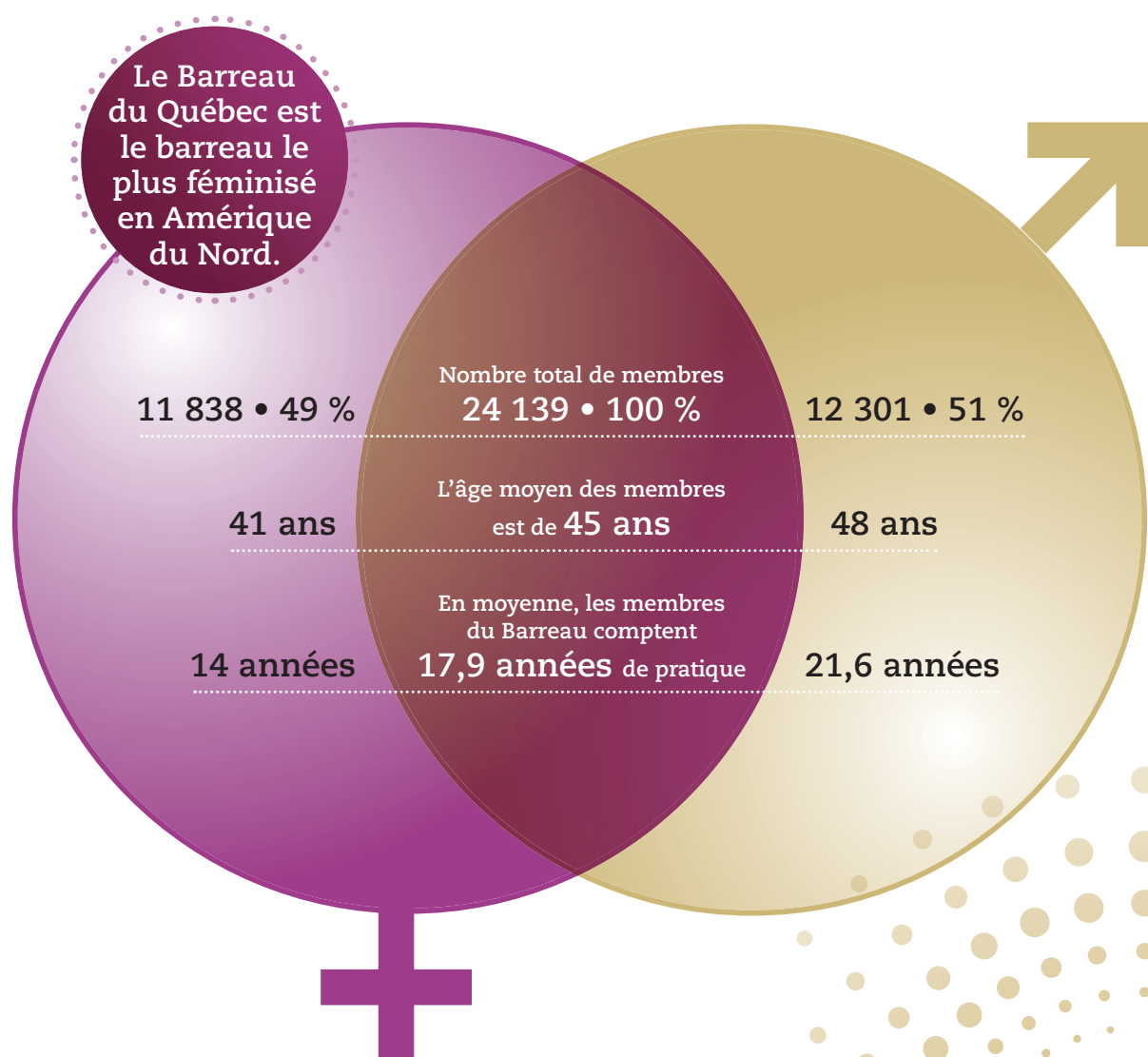
L'action du Barreau du Québec influe sur les décisions en matière de primauté du droit et de saine administration de la justice. Dans la réalisation de son mandat de protection du public et de sa mission sociale, le Barreau nourrit un dialogue direct et constant avec les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Le Barreau constitue ainsi un agent de changement dans la société.



## Regard sur les membres

À l'aide de l'inscription annuelle et des sondages socio-économiques administrés tous les cinq ans, le Barreau s'assure de dresser un portrait le plus complet possible de ses membres et des groupes qui les composent pour ajuster ses communications et services.

En 2011, le Barreau a publié un rapport sur l'avenir de la profession intitulé *Les avocats de pratique privée en 2021*. Les projections démographiques contenues dans ce rapport confirment les tendances déjà observées. Entre autres, la profession est de plus en plus féminisée et les femmes représenteront 56 % des membres en 2021.



## La relève

Les jeunes avocats de dix ans et moins de pratique représentent plus du tiers de la profession. Dans ce groupe, les femmes comptent pour 61 %.

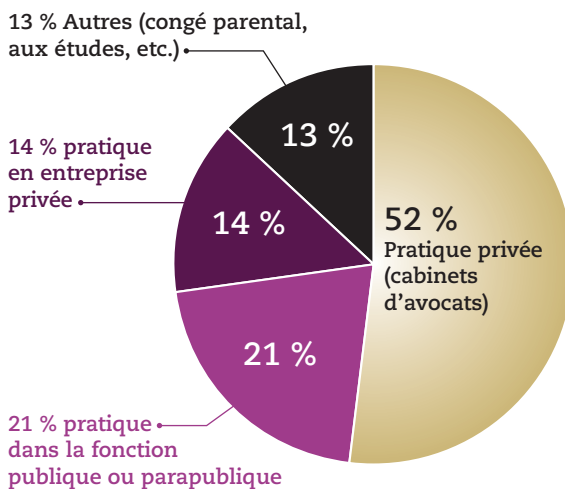
Proportion des avocats comptant 10 ans de pratique et moins au sein du Barreau du Québec		
	Nombre	%
Femmes	5 145	61 %
Hommes	3 265	39 %
<b>Total</b>	<b>8 410</b>	<b>100 %</b>
% sur total des membres	35 %	

Note : Le nombre total de membres est de 24 139.

## Différentes façons d'exercer le droit

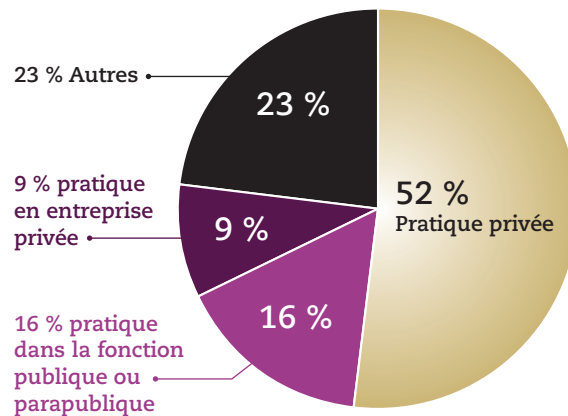
On imagine souvent un avocat œuvrant dans un cabinet d'avocats.

Or, si la pratique privée en cabinet est la réalité de la moitié des avocats, il existe aussi de nombreuses autres façons d'exercer le droit.

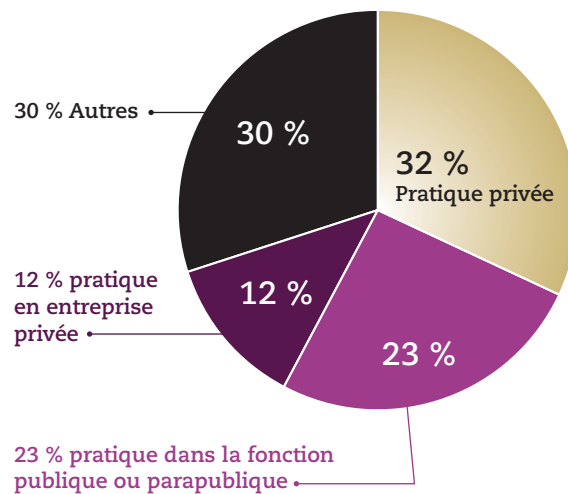


Le portrait des différents types de pratique diffère sensiblement lorsqu'on observe les hommes et les femmes de façon distincte.

## L'exercice du droit pour les hommes :



## L'exercice du droit pour les femmes :



## Avocats à la retraite

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. En date du 31 mars 2012, 243 avocates et 700 avocats ont choisi de s'inscrire à cette catégorie.

## Une profession diversifiée

À l'image de la société, la profession tend à refléter de plus en plus une réalité plurielle. Les membres de groupes ethnoculturels minoritaires représentent 6 % des avocats.

## Des membres qui sont aussi des parents

Le Barreau offre deux programmes d'aide financière pour ses membres nouveaux parents. En 2011-2012, 242 avocates et 38 avocats se sont prévalus de l'un ou l'autre de ces programmes.

### Nombre d'avocats ayant volontairement indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	Hommes	Femmes
Autochtones	47	45
Groupes ethnoculturels (Nord-Africains ou Arabes, Noirs, Latino-américains, Asiatiques et autres groupes minoritaires)	680	798
Personnes handicapées	70	41

Note : données non exhaustives, cette question de l'inscription annuelle étant facultative.

# Reconnaître l'excellence : Médaille, Mérites et distinction Avocat émérite 2011

Voici les récipiendaires de la Médaille, des Mérites et de la distinction *Avocat émérite* de l'année 2011.



## Médaille du Barreau du Québec

La Médaille du Barreau est la plus haute distinction décernée par le Barreau du Québec. Elle vise à souligner la contribution remarquable de juristes québécois à l'avancement du droit et à son exercice. En 2011, la Médaille a été remise à **Louise Otis, Ad. E.**, une figure remarquable du monde juridique.

Diplômée de la Faculté de droit de l'Université Laval, Louise Otis fut admise au Barreau du Québec en 1975. Elle a pratiqué le droit pendant 15 ans, oeuvrant principalement en droit du travail et en droit administratif. À partir de 1983, en raison de l'incidence de la *Charte canadienne des droits et libertés* en droit du travail, elle a orienté sa pratique vers le droit public, le droit du travail et le droit constitutionnel, et a plaidé d'importants dossiers devant les tribunaux de première et deuxième instances, ainsi que devant la Cour suprême du Canada.

Parallèlement à la pratique du droit, Louise Otis a enseigné le droit judiciaire à la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle a également été professeure à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec, où elle a enseigné le droit criminel, le droit administratif ainsi que le droit du travail.

En mars 1990, Louise Otis a été nommée juge à la Cour supérieure du Québec, puis, trois ans plus tard, juge à la Cour d'appel du Québec où elle a siégé pendant 16 ans. Elle a également occupé diverses charges publiques à vocation juridique. Ainsi, elle a été membre du Conseil consultatif de la justice du Québec, chargé de faire des recommandations au ministre sur toutes les questions relatives à la justice au Québec et, plus particulièrement, sur les réformes législatives.

En 1997, la juge Otis a instauré à la Cour d'appel le service de conciliation judiciaire. Celui-ci offre aux citoyens la possibilité de rencontrer un juge dans le cadre d'une séance de médiation afin de rechercher une solution finale à leur litige civil, commercial ou familial. Ce service de conciliation, à l'étape de l'appel, a été l'un des premiers en Amérique du Nord et il demeure l'un des rares services de ce genre dans le monde.

Louise Otis a également à son actif une remarquable carrière internationale. Ainsi, elle a assisté de nombreux pays dans l'élaboration de programmes de formation en médiation destinés aux juges, aux diplomates et aux acteurs de la société civile. Elle a aussi participé à des programmes de réforme de la justice dans plusieurs pays.

En 2006, Louise Otis a été choisie comme spécialiste des procédures non contentieuses de règlement des litiges par le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Elle a fait partie d'un groupe de cinq experts externes indépendants ayant pour mission de réviser et de proposer un nouveau système d'administration de la justice des Nations Unies, incluant la création d'un système de médiation.

En 2008, Louise Otis a été nommée juge au tribunal administratif de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). L'année suivante, elle a été élue présidente de la Conférence Internationale de Médiation pour la Justice.

Depuis janvier 2010, elle est chercheuse invitée au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal. En octobre de la même année, elle a été nommée présidente du Tribunal d'appel de l'Organisation internationale de la Francophonie.

## Mérite du Barreau

Chaque année, trois membres du Barreau reçoivent un prix Mérite pour l'un ou l'autre des motifs suivants : accomplissement d'un haut fait professionnel ; réputation professionnelle ; dévouement à la cause du Barreau du Québec ; engagement dans la défense des intérêts de la justice ; reconnaissance de l'engagement social ; contribution particulière à l'avancement du droit et de la justice ou tout autre motif jugé pertinent. En 2011, les prix Mérite ont été remis à **M<sup>e</sup> Tamara Thermitus, Ad. E.**, **M<sup>e</sup> Paul M. Martel, Ad. E.**, et **M<sup>e</sup> François-Xavier Simard, Ad. E.**

Admise au Barreau du Québec en 1988, M<sup>e</sup> Tamara Thermitus a fait carrière dans la fonction publique fédérale. Avocate de litige civil au ministère de la Justice du Canada - Bureau régional du Québec - section des affaires civiles, depuis 2006, elle a une pratique variée : droit civil, commercial, fiscal, faillite et insolvabilité, administratif. En 2003, elle a été nommée chef de cabinet du sous-ministre du Bureau de la résolution des questions des pensionnats indiens et par la suite, de 2004 à 2006, directrice des politiques et de la planification stratégique de ce même Bureau.

À titre de négociatrice en chef du gouvernement fédéral, M<sup>e</sup> Thermitus a participé activement à l'élaboration du règlement du recours collectif le plus important au Canada, celui intenté par les anciens étudiants des pensionnats indiens.



En plus de sa carrière, M<sup>e</sup> Thermitus s'est toujours fait un devoir de s'engager au sein de comités et d'organisations pour une cause qui lui tient particulièrement à cœur : le droit à l'égalité et la lutte à la discrimination raciale. Au Barreau, elle a été nommée en 2001 membre du Comité sur le droit de l'immigration et les communautés culturelles. En 2004, elle a pris la direction du nouveau Comité sur les communautés culturelles du Barreau du Québec, dont elle a assuré la présidence jusqu'en juillet 2010. M<sup>e</sup> Thermitus a été l'une des premières, sinon la première, à sensibiliser les instances du Barreau aux problématiques de la discrimination raciale dans la profession et dans le système judiciaire.

Elle a aussi été nommée membre du Comité sur la formation professionnelle (Conseil d'administration de l'École du Barreau) de 2004 à 2007 où elle est à l'origine de l'élaboration et de l'implantation du cours sur le contexte social du droit, aujourd'hui intégré dans le cursus obligatoire de la formation professionnelle.

En 2008, elle a été nommée présidente du nouveau Comité d'accès à la profession par les personnes immigrantes. L'une des réalisations importantes de ce comité est la mise en place du programme IPOP (Intégration en emploi des personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel) désormais offert par le Barreau en collaboration avec Emploi-Québec, afin de promouvoir l'embauche d'avocats formés à l'étranger.

En 2007-2008, a aussi assumé la présidence du Comité sur la diversité ethnoculturelle du Barreau de Montréal. Depuis septembre 2010, elle est membre des jurys qui font passer l'examen oral des connaissances dans le cadre de l'ARM (Arrangement - France/Québec - candidats français).

M<sup>e</sup> Thermitus est également active au sein de l'Association du Barreau canadien (Forum des femmes juristes). Depuis 2008, elle préside le Comité Égalité de l'Association du Barreau canadien, Division Québec.

D'origine haïtienne, M<sup>e</sup> Thermitus poursuit aussi son engagement au sein de sa

communauté en siégeant à différents conseils d'administration d'organismes dévoués à la cause haïtienne.



Admis au Barreau du Québec en 1971 après avoir complété sa formation en droit à l'Université de Montréal, M<sup>e</sup> Paul M. Martel, Ad. E., est considéré comme une sommité en droit corporatif.

Conseiller spécial exerçant au sein du groupe de droit des affaires dans un prestigieux cabinet d'avocats, sa pratique est principalement axée sur le droit des sociétés et le droit commercial.

M<sup>e</sup> Martel a aussi enseigné le droit pendant plus de 25 ans et a écrit de nombreux textes juridiques faisant autorité en matière de droit des sociétés. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages importants sur le droit des compagnies et rédige régulièrement des articles sur le droit des sociétés, lesquels ont été publiés dans la plupart des revues de droit de renom comme la *Revue du Barreau du Québec*.

Reconnu autant comme spécialiste en droit des compagnies que comme professeur, conférencier et auteur, il est régulièrement sollicité par les instances gouvernementales afin d'agir à titre de conseiller dans le cadre de réformes législatives importantes. On le retrouve ainsi dans les réformes visant le *Code civil du Québec*, la *Loi sur les compagnies du Québec* et la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Paul M. Martel agit également comme consultant-expert auprès du ministre des Finances dans le cadre de la conception et de la rédaction de la nouvelle *Loi sur les sociétés par actions*. Il siège aussi au comité consultatif sur la réforme de la *Loi sur les compagnies*.

M<sup>e</sup> Martel est très actif au sein de plusieurs comités du Barreau du Québec, et ce depuis plus de 30 ans. Il préside actuellement le Comité sur les sociétés et les personnes morales. Il est également membre du Barreau de Montréal et de l'Association du Barreau canadien.

Diplômé en droit de l'Université Laval et titulaire d'une maîtrise en droit des assurances, M<sup>e</sup> François-Xavier Simard, Ad. E., a été admis au Barreau du Québec en 1972.

Membre de l'Association du Barreau canadien, il est également membre de l'Association du Barreau américain, de l'Union internationale des avocats et de l'Institut canadien des brevets et des marques.

Il agit à titre d'agent de marques de commerce auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada depuis 1976. Il est aussi arbitre agréé auprès de différentes instances arbitrales. M<sup>e</sup> Simard est l'un des fondateurs et associés d'un cabinet d'avocats présent à Québec, Montréal et Trois-Rivières.



M<sup>e</sup> Simard a concentré sa pratique dans le droit des affaires international. Il a développé une expertise pointue en matière d'accompagnement des sociétés dans le développement de leurs affaires, et ce aussi bien pour les sociétés étrangères qui veulent s'établir au Canada que pour les sociétés canadiennes qui veulent faire des affaires à l'étranger.

Les engagements de M<sup>e</sup> Simard sont nombreux et remarquables. Ainsi, depuis novembre 2010, il agit à titre de consul honoraire de la République d'Estonie. En 2004, il a reçu l'Ordre national du Mérite de la France, pour son importante contribution au développement des relations économiques entre la France et le Québec.

Reconnu pour ses talents d'administrateur, il a siégé dans environ 25 sociétés, a été président ou vice-président d'une douzaine d'autres, et a agi à titre de secrétaire corporatif pour une cinquantaine d'organisations. Membre du Club économique France-Québec à Paris, il a contribué à sa fondation et a siégé à son comité exécutif. Il a activement participé au Forum canadien sur les investissements français au Canada et a siégé au Bureau national et au conseil d'administration de la Chambre de commerce française au Canada.

M<sup>e</sup> Simard a aussi enseigné le droit des assurances pendant plusieurs années à l'Université Laval, et est également l'auteur de différents ouvrages juridiques.

## Mérite Christine-Tourigny

Chaque année, le Mérite Christine-Tourigny est attribué à une avocate pour souligner son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession. En 2011, il a été remis à **Jennifer Stoddart, Ad. E.**

M<sup>e</sup> Stoddart a d'abord complété un baccalauréat et une maîtrise en histoire avant de faire une licence en droit civil à l'Université McGill. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981.

Actuellement commissaire à la protection de la vie privée du Canada, elle a été nommée à ce poste en décembre 2003. Dans les années qui ont suivi, M<sup>e</sup> Stoddart et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada sont devenus des chefs de file sur les scènes nationale et internationale dans le domaine de la protection de la vie privée. Ainsi, elle a coordonné d'importantes enquêtes et vérifications portant sur les pratiques de traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé.

Elle est la première autorité de protection des données à mener une enquête exhaustive au sujet des politiques et pratiques relatives à la protection de la vie privée du populaire site de réseautage social Facebook. Elle a aussi mené une enquête sur l'atteinte majeure à la protection des renseignements personnels survenue chez TJX, géant américain de la vente au détail, propriétaire des magasins Winners et HomeSense au Canada. Plus récemment, elle a constaté que Google avait enfreint la loi canadienne sur la protection de la vie privée au moment de recueillir des renseignements personnels provenant de réseaux sans fil non sécurisés pour l'application Google Street View.



M<sup>e</sup> Stoddart a aussi dirigé plusieurs enquêtes importantes dans le secteur public. Elle a notamment effectué des vérifications des pratiques du gouvernement en matière de retrait des renseignements personnels, de son utilisation de la technologie sans fil, du Programme de protection des passagers, de Passeport Canada et des fichiers non consultables de la Gendarmerie royale du Canada.

Auparavant, M<sup>e</sup> Stoddart a occupé plusieurs postes dans l'administration publique, au sein des gouvernements du Québec et du Canada. Elle a été présidente de la Commission d'accès à l'information du Québec de 2000 à 2003. De 1987 à 2000, elle a oeuvré auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, d'abord comme directrice de la Direction des enquêtes puis comme vice-présidente. De 1982 à 1985, Jennifer Stoddart a été directrice de la recherche au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme à Ottawa.

Jennifer Stoddart a publié plusieurs articles importants sur la question de la place des femmes en droit. Elle a également été l'une des quatre auteurs de l'ouvrage intitulé : *Les femmes au Québec depuis quatre siècles*. Cette oeuvre majeure demeure une référence en la matière.



## Récipiendaires de la distinction Avocat émérite

**Pour l'année 2011, les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite sont :**

- M<sup>e</sup> Yves F. Alie, Ad. E. (Outaouais)
- M<sup>e</sup> Jean Bazin, c.r., Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Jacques Beaudet, Ad. E. (Québec)
- M<sup>e</sup> Lise Bergeron, Ad. E. (Québec)
- M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E. (Longueuil)
- M<sup>e</sup> Pierre Chagnon, Ad. E. (Longueuil)
- M<sup>e</sup> Daniel Chénard, Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Stuart H Cobbett, Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Suzanne Côté, Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Richard Drouin, C.C., O.Q., c.r., Ad. E. (Québec)
- M<sup>e</sup> Daniel Dumais, Ad. E. (Québec)
- M<sup>e</sup> Jean H. Gagnon, Ad. E. (Longueuil)
- M<sup>e</sup> Denis Gallant, Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Marc Lalonde, C.P., O.C., c.r., Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Yves Lauzon, Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Benoît Pelletier, Ad. E. (Outaouais)
- M<sup>e</sup> Bernard A. Roy, c.r., Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Raphael H. Schachter, c.r., Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Guy Tremblay, Ad. E. (Montréal)
- M<sup>e</sup> Guy Wells, Ad. E. (Saguenay)

# Le personnel du Barreau

À noter que les personnes dont le nom est suivi de l'astérisque (\*) ont quitté leur emploi avant le 31 mars 2012.

## Direction générale

Denis Bruneau, conseiller spécial

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux

M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, avocat au contentieux

M<sup>e</sup> Frédéric Gouin, secrétaire du cabinet du bâtonnier\*

M<sup>e</sup> Claudia Duchesne Pérusse, chef de cabinet du bâtonnier

M<sup>e</sup> Jacques Houle, conseiller spécial\*

Annie Langlois, secrétaire à la direction générale et au cabinet du bâtonnier

Christian Lavoie, directeur principal, services administratifs\*

Dominique Masse, adjointe exécutive à la direction générale

M<sup>e</sup> Louis Masson, bâtonnier du Québec

M<sup>e</sup> Gilles Ouimet, bâtonnier du Québec\*

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, vice-président du Barreau

M<sup>e</sup> Claude Provencher, directeur général

Danielle Quintal, secrétaire à la direction générale et au cabinet du bâtonnier\*

Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux

Claude Soucy, directeur de la planification stratégique et développement

Sylvie Thobois, secrétaire au cabinet du bâtonnier

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice générale adjointe

Marie Fabiola Turgeon, secrétaire à la direction générale

M<sup>e</sup> César Augusto Zapata Mejia, avocat temporaire

## Bureau du syndic

### Montréal

M<sup>e</sup> Julie Barnabé, avocate à la conciliation

Solange Bellavance, secrétaire (temporaire)

M<sup>e</sup> Nicolas Bellemare, syndic adjoint

Margarette Bernard, secrétaire d'un(e) avocat(e) au Bureau du syndic

M<sup>e</sup> Pierre Bernard, syndic adjoint\*

Sandra Bertrand, agente d'information au public

M<sup>e</sup> Guy Bilodeau, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Claude Chartrand, syndic adjoint\*

M<sup>e</sup> Edith Delisle, avocate à la conciliation

M<sup>e</sup> Corinne Denis-Masse, avocate temporaire

Katherine Deslauriers, secrétaire d'un ou de syndic(s) adjoint(s)

M<sup>e</sup> Pierre Despatis, syndic adjoint

Hager Eghtedari, secrétaire d'un(e) avocat(e) au Bureau du syndic

M<sup>e</sup> Chantal Fafard, avocate à la conciliation

Nathalie Gagnon, secrétaire de relève

M<sup>e</sup> Patrice Guay, syndic

Marie-Ève Héту, préposée à la gestion des prises de possession

M<sup>e</sup> François Joli-Cœur, avocat (temporaire)

Linda Kelley, commis à la numérisation

Joanna Kretowicz, secrétaire d'un(e) avocat(e) au Bureau du syndic

Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice  
M<sup>e</sup> Marie-France Laforce, avocate/accueil  
au Bureau du syndic  
M<sup>e</sup> Sylvie Lambert, avocate à la conciliation\*  
M<sup>e</sup> Luc Lapierre, syndic adjoint  
Nicole Leduc, directrice administrative  
Francine Leroux, secrétaire d'un ou de syndic(s)  
adjoint(s)  
Iudita Luparu, commis de service  
M<sup>e</sup> Guylaine Mallette, syndique adjointe  
M<sup>e</sup> Daniel Mandron, syndic adjoint  
Monique Massicotte, secrétaire d'un ou  
de syndic(s) adjoint(s)  
Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur  
M<sup>e</sup> Adrien Meubus, avocat (temporaire)  
Diane Midgley, réceptionniste-préposée  
à l'information  
Diane Miron, préposée à l'inspection et  
secrétaire adjointe de l'inspecteur chef  
M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint  
Jacynthe Morin, secrétaire de relève\*  
M<sup>e</sup> Brigitte Nadeau, syndique adjointe  
M<sup>e</sup> Natalia Ouellette, avocate à la conciliation  
Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes  
René Paillé, inspecteur-enquêteur (temporaire)  
Richard Perron, coordonnateur-inspecteur  
M<sup>e</sup> Anne Provost, avocate à la conciliation  
Nissrine Regragui, inspecteur-enquêteur  
Sophie Roberge, secrétaire à l'inspection  
Louise Rochon, préposée à la gestion  
des dossiers à l'Inspection  
Philip Rousseau, inspecteur enquêteur\*  
M<sup>e</sup> Josée Roussin, avocate à la conciliation  
Nicole Roy, secrétaire d'un(e) avocat(e)  
au Bureau du syndic

M<sup>e</sup> Miriam Sanschagrin, avocate  
Claire Saulnier, secrétaire du syndic et  
du directeur administratif  
Julie Sigouin, secrétaire d'un ou de syndic(s)  
adjoint(s)  
M<sup>e</sup> Jasmine Simard, avocate (temporaire)  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault, syndique adjointe  
M<sup>e</sup> Johanne Thibodeau, avocate à la conciliation  
Nancy Vincent, secrétaire d'un ou de syndic(s)  
adjoint(s)  
M<sup>e</sup> Stephen Wishart, syndic adjoint

## Québec

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon, syndic adjoint  
M<sup>e</sup> Lise Gagnon, avocate à la conciliation  
M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint  
M<sup>e</sup> Dominique Jolin, avocate  
M<sup>e</sup> Mélanie Anne Lemelin, avocate (temporaire)  
Isabelle Martin, secrétaire d'un syndic adjoint  
M<sup>e</sup> Patrick Richard, syndic adjoint  
Nathalie Roy, secrétaire d'un syndic adjoint  
Claudine Vézina, secrétaire-réceptionniste

## Communications

Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal  
du Barreau*  
France Bonneau, directrice  
Diane Grenon, conseillère aux événements  
corporatifs\*  
Marie-Hélène Jodoin, secrétaire  
aux communications  
Martine Meilleur, coordonnatrice  
des communications  
Claire Mercier, secrétaire du directeur

Chantale Pelletier, coordonnatrice  
des communications et publications

Marie-Andrée Pineault, secrétaire aux  
événements (temporaire)\*

Virginie Savard, coordonnatrice aux  
communications

Ginette Vallée, secrétaire du directeur  
(temporaire)\*

Jessica Desoudin, secrétaire (temporaire)

## École du Barreau

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants

Solange Bastien, secrétaire à la documentation

Diane Berger, préposée aux services  
aux étudiants

Amélie Borges, adjointe au directeur  
de l'École et à la Formation continue

Jacinthe Caron, adjointe aux programmes

Brigitte Desmarais, adjointe aux évaluations

Johanne Dubois, commis à la comptabilité

M<sup>e</sup> Manon Dulude, responsable des stages  
et des services aux étudiants

Suzanne Gagné, coordonnatrice  
aux équivalences\*

Lise Marcil, responsable de l'administration\*

Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité\*

Linda Rioux, adjointe aux stages et aux services  
aux étudiants

Daniel Sburlea, commis à la comptabilité  
(temporaire)

M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay, responsable  
au programme et aux évaluations

M<sup>e</sup> Laurette Laurin, directrice de l'École  
du Barreau et de la Formation continue

Linda Yahyaoui, préposée aux équivalences  
(temporaire)

## École du Barreau • Centre de Montréal

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière  
et aux étudiants

Marina Goncharova, préposée à l'information

Denise Goyer, préposée aux services  
aux étudiants et aux stages

Marie-Andrée Pineault, préposée à l'aide  
financière et aux étudiants (temporaire)

Céline Théberge, secrétaire du directeur  
du Centre de Montréal

M<sup>e</sup> Josée Turcotte, directrice Centre  
de formation de Montréal

## École du Barreau • Centre d'Ottawa

Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste

Francine Lafrenière, secrétaire du directeur  
du Centre Ottawa

M<sup>e</sup> Jean-Paul Osborne, directeur du  
Centre Ottawa

## École du Barreau • Centre de Québec

M<sup>e</sup> Mabel Dawson, directrice du Centre Québec

Lyne Leclerc, secrétaire-réceptionniste

Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire du directeur  
du Centre Québec

Louise Villeneuve, préposée aux activités  
de formation et d'évaluation

## École du Barreau • Centre de Sherbrooke

Rachel Dostie, secrétaire du directeur du  
Centre Sherbrooke

Francine Giguère, secrétaire-réceptionniste

Josée Labrecque, préposée aux ateliers  
et aux examens

Guy Morin, directeur du Centre de Sherbrooke

## Finances

Geneviève Beaucage, contrôleur

Josée Dépatie, préposée aux cotisations (temporaire)\*

Gaétane Dubé, technicienne comptable aux revenus\*

Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

Hélène Graveline, chef comptable

Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

Réjean Maheu, directeur

Kathy Otis, commis à la comptabilité

Myriam Parent, préposée aux cotisations

Thi Ngoc Suong Le (Sue Le), technicienne en comptabilité aux revenus/placements

Mohammed Zahiri, technicien en comptabilité aux revenus et comptes-clients

## Formation continue

Marie Agnesetti, agente aux demandes individuelles des membres

M<sup>e</sup> Gilles Bachand, avocat formation continue

Michèle Bernard, agente aux activités de formation

Marie-Ève Castonguay, coordonnatrice à la formation continue

Brigitte Desmarais, agente aux activités de formation\*

Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs

Nicksara Marre, commis (temporaire)\*

Vincent Lamoureux, préposé (temporaire)

M<sup>e</sup> Yannek Ostaficzuk, responsable du service à la clientèle et contenu technologique

Josée Rochefort, coordonnatrice à la formation continue

M<sup>e</sup> Martin Thibault, avocat (temporaire)\*

Ginette Vallée, agente aux activités de formation

Marly Villagra, commis (temporaire)\*

Linda Yahyaoui, préposée aux demandes individuelles (temporaire)\*

## Gestion de l'information

Shona Bernier, archiviste (temporaire)

Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Dufour, directeur par interim

Bruno Dupont, technicien en gestion des documents et archives

Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives

Lucie Grenier, technicienne senior en documentation

Huang, Li-Jing, commis (temporaire)\*

Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

## Greffes

Claudia Aguirre, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement (temporaire)

Lina Aquino, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Linda Arseneault, secrétaire du directeur

Martine Aubry, préposée au greffe d'arbitrage

Pascale Audrey Provencher, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement\*

Mirella Bérubé, préposée au greffe d'arbitrage et révision de plaintes\*

Cécile Blanchais, technicienne juridique (temporaire)

Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation au Tableau de l'Ordre

Sylvie Brisson, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement\*

Simon Pierre Brouillet-Gauthier, commis (temporaire)\*

Maxime Cartier Aubertin, commis (temporaire)

Michel Cerro, préposé (temporaire)

Chloé Cesar, commis (temporaire)\*

Antoine Ciattoni, commis (temporaire)\*

Stéphanie Corbin, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicomis

Julie Delorme, préposée à l'information et à la numérisation au greffe de discipline\*

Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et à l'information

Marie-Ève Genois, commis (temporaire)

Chantal Hébert, préposée aux registres

Stéphanie Huot, technicienne juridique au greffe de discipline et recouvrement

Fanta Kamissoko, commis (temporaire)

Edith Lajule, technicienne juridique au greffe de discipline et recouvrement\*

Anne-Marie Lauriault, préposée au greffe de réinscription

Doina Marcautanu, commis (temporaire)\*

Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au greffe d'arbitrage et greffe de révision

M<sup>e</sup> Nathalie Nicole Poirier, superviseuse du Service des greffes

Geneviève Robidas, préposée

Sylvie Roy, secrétaire au greffe d'indemnisation et coordonnateur de projets

M<sup>e</sup> Nancy Trudel, directrice

Geneviève Verrette, commis (temporaire)

## Inspection professionnelle

Denis Bédard, technicien en comptabilité

M<sup>e</sup> Julie A. Blondin, avocate

M<sup>e</sup> Stéphanie Boutin, avocate

Julie Gagnon, secrétaire aux inspections comptables

Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité

Raymonde Guay, secrétaire du directeur

M<sup>e</sup> Geneviève Lefebvre, directrice

Natasha Legault-Dumont, commis (temporaire)

Josée Magnan, commis (temporaire)

Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux

Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'autoévaluation

Marilou Rivest, commis (temporaire)\*

## Recherche et législation

M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre, avocate (temporaire)

Geneviève Blouin, secrétaire

M<sup>e</sup> Carla Chamass, avocate

M<sup>e</sup> Nicole Dufour, avocate

Danièle Gignac, secrétaire

M<sup>e</sup> Louis-Philippe Lefebvre, avocat (temporaire)

Jocelyne Major, secrétaire du directeur

M<sup>e</sup> Claire Moffet, avocate\*

M<sup>e</sup> Chantal Perreault, avocate (temporaire)

M<sup>e</sup> Marc Sauvé, directeur

Viviane Senez, secrétaire

## Ressources humaines et stratégie

Sonia De Cesare, adjointe aux ressources humaines

Élise Deacon, conseillère en ressources humaines

Suzanne Duprat, directrice des ressources humaines

Sylvie Lamothe, réceptionniste

Ghislaine Odam, réceptionniste

## Ressources matérielles

Pierre Bourget, commis de service

Guy Chamberland, employé de service

René Gervais, employé de service

Christian Lavoie, directeur\*

François Racine, gestionnaire des ressources matérielles et approvisionnements

Denis Saint-Pierre, préposé au soutien administratif

## Service aux membres

Lyne Daigle, secrétaire (associations)

M<sup>e</sup> Laurent Fafard, avocat

Sophie Gagnon, secrétaire

Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)

Stéphanie Legris, secrétaire (service de garde)

Michel Moisan, agent d'information et de référence

M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère à l'équité

M<sup>e</sup> Dyane Perreault, directrice

Louise Ste-Marie, secrétaire du directeur

## Technologies de l'information

Pierre Olivier Beaudry, technicien en informatique

Lucie Bonneau, conseillère à l'amélioration continue et formation

Cristina Lucica Coman, analyste-programmeur

Antonio Junior Édouard, technicien en informatique

Rachid El-Hachem, analyste-programmeur

Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité

Christian Lavoie, directeur\*

Gaétan Lemelin, analyste-programmeur/Test

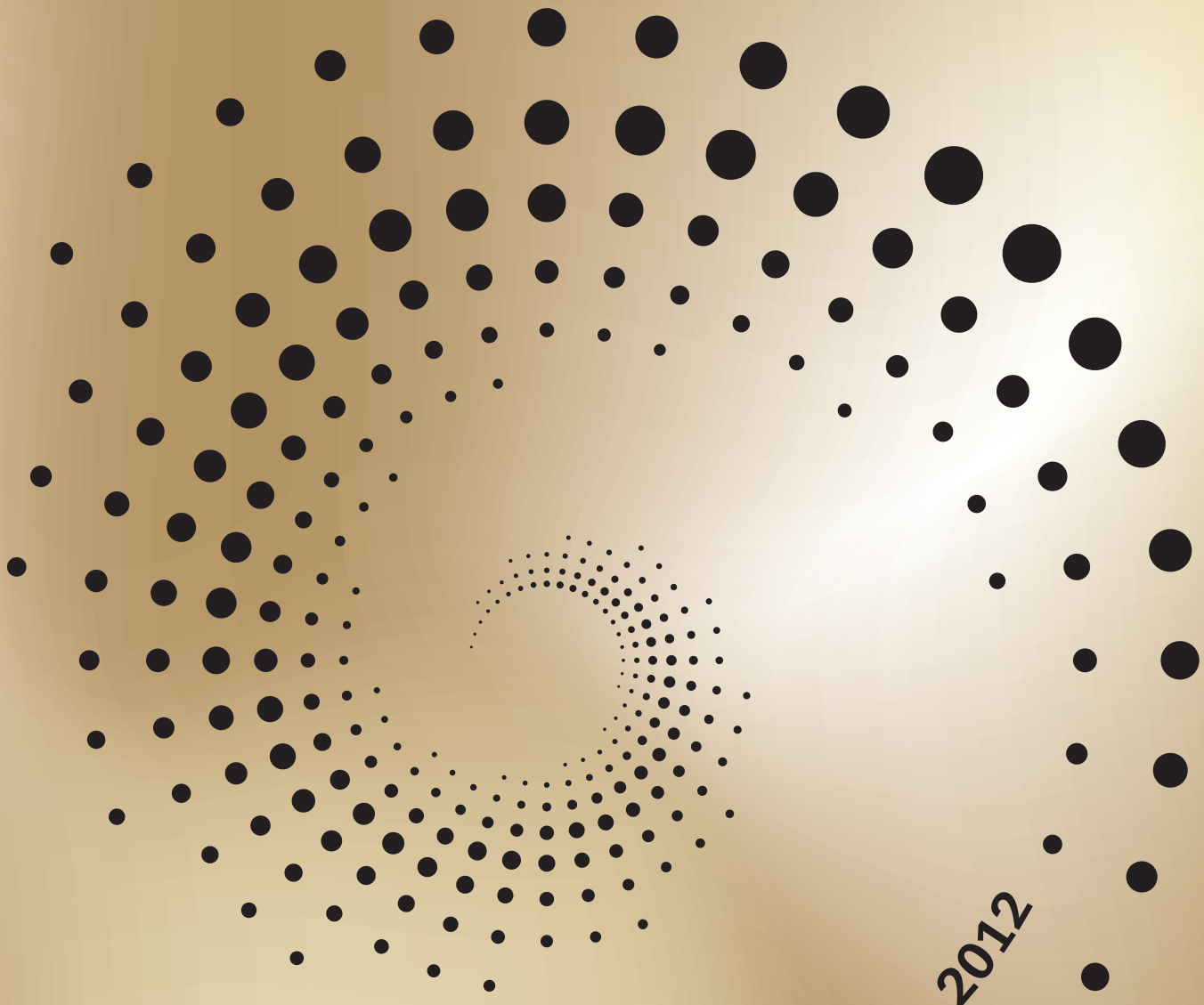
Réal Ouellette, directeur par interim

André Potvin, coordonnateur amélioration continue et gestion de projets

Charles Prévost, administrateur système téléphonique et courrier électronique

Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur/DBA





Administration 2011 • 2012

# L'assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le samedi 4 juin 2011, à compter de 11 h 30, à la Salle Chopin du Hilton Lac-Leamy à Gatineau.

Une seule résolution a été soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres. Elle vise un plan d'action permettant, en collaboration avec les intervenants des milieux juridiques et communautaires, l'atteinte des objectifs suivants :

1. La majoration immédiate des seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction du salaire minimum sur la base des engagements financiers formulés par le ministre de la Justice en octobre 2005.
2. L'adoption d'une période de référence mensuelle plutôt qu'annuelle pour la détermination de l'admissibilité des requérants.

# Le Conseil général



Conseil  
général  
2011  
2012

## Les membres

Le bâtonnier du Québec, M<sup>e</sup> Louis Masson Ad. E.  
M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, vice-président

### Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

La bâtonnière Isabelle Breton

### Délégué de la section d'Arthabaska

La bâtonnière Fannie Côtes

### Délégué de la section du Bas St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

La bâtonnière Nancy Lajoie

### Déléguée de la section de Bedford

Le bâtonnier Antony Leclerc

### Déléguée de la section de la Côte-Nord

M<sup>e</sup> Nancy Leblanc

### Déléguée de la section de Laurentides-Lanaudière

M<sup>e</sup> Caroline Blache

### Délégué de la section de Laval

Le bâtonnier Jacques Trudeau

### Déléguée de la section de Longueuil

La bâtonnière Marie-Claude Richer

### Délégués de la section de la Mauricie

Le bâtonnier Jean-François Lavallée

M<sup>e</sup> Magali Loisel

### Délégués de la section de Montréal

La bâtonnière Elizabeth Greene

M<sup>e</sup> Catherine Pilon

M<sup>e</sup> Joséane Chrétien

M<sup>e</sup> Karen Kear Jodoin

M<sup>e</sup> Magali Fournier

M<sup>e</sup> Laurent Soustiel

M<sup>e</sup> Jean-Paul Perron

M<sup>e</sup> Michel Paul Synnott

M<sup>e</sup> Martine L. Tremblay

M<sup>e</sup> Simon Tremblay

### Délégués de la section de l'Outaouais

La bâtonnière Patsy Bouthillette

M<sup>e</sup> Pierre Thibault

### **Délégués de la section de Québec**

Le bâtonnier Guy Leblanc  
M<sup>e</sup> Rénald Beaudry  
M<sup>e</sup> Éric Hardy  
M<sup>e</sup> Carl Thibault

### **Déléguée de la section de Richelieu**

La bâtonnière Françoise de Cardaillac

### **Délégué de la section du Saguenay–Lac-St-Jean**

La bâtonnière Nicole Tremblay

### **Délégués de la section de Saint-François**

La bâtonnière Annie-Claude Hinse  
M<sup>e</sup> Serge Cormier

### **Membres nommés par l'Office des professions du Québec**

M. Paul Desrosiers  
M<sup>me</sup> Gisèle Gadbois  
M. Noëlla Lavoie  
M<sup>me</sup> Renée Piette

### **Observateurs (non votants)**

M<sup>e</sup> Gilles Ouimet, bâtonnier sortant  
M<sup>e</sup> Marc Ouimette, Abitibi-Témiscamingue  
M<sup>e</sup> Danye Daigle, Arthabaska  
M<sup>e</sup> Catherine Duguay, Bas St-Laurent/Gaspésie/  
Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>e</sup> Érica Gosselin, Bedford  
M<sup>e</sup> Hubert Besnier, Côte-Nord  
Le bâtonnier Pierre Cliche, Laurentides–Lanaudière  
M<sup>e</sup> Maryse Bélanger, Laval  
M<sup>e</sup> J. Sébastien Vaillancourt, Longueuil  
M<sup>e</sup> Hélène Morency, Québec  
M<sup>e</sup> Luc Poirier, Richelieu  
M<sup>e</sup> Isabelle Boillat, Saguenay–Lac-St-Jean  
M<sup>e</sup> Miville Tremblay, Association des avocats et  
des avocates de province

### **Invités (non votants)**

M<sup>e</sup> Claude Provencher, directeur général  
(depuis septembre 2010)  
M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Jacques Houle, conseiller à  
la direction générale  
M<sup>e</sup> Martin F. Sheehan, Association  
du Barreau canadien  
M<sup>e</sup> Éric Beauchesne, Association des avocats  
et des avocates de province  
M<sup>e</sup> Stéphanie Côté, Association des jeunes  
barreaux du Québec  
M<sup>e</sup> Lise Bergeron, Comité sur la gouvernance  
et l'éthique  
M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre  
M<sup>e</sup> Claudia Duchesne-Pérusse, chef de cabinet  
du bâtonnier

### **Les réunions**

16-17 juin 2011, Montréal  
22 septembre 2011, Boucherville  
12 octobre 2011, par courriel  
11 novembre 2011, par courriel  
9 décembre 2011, Montréal  
29-30 mars 2012, Québec

### **Faits saillants**

- Nomme les membres des comités statutaires.
- Décide de conserver le critère de 10 années d'inscription au Tableau de l'Ordre pour le Comité sur l'inspection professionnelle.
- Décide de ne plus faire un appel à tous pour la nomination des membres du Comité des requêtes permettant ainsi au Barreau de nommer des membres qui ont déjà siégé au Comité exécutif et qui auraient moins de 10 années d'inscription au Tableau de l'Ordre.

- Recommande de retenir la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, soit :
  - Maintenir le critère de dix ans d'inscription pour le Conseil de discipline, le Comité d'accès à la profession, le Comité des requêtes, le Conseil d'arbitrage de comptes, le Comité d'inspection professionnelle<sup>2</sup> et le Comité de révision des plaintes.
  - Exiger un minimum de cinq ans d'inscription au Barreau du Québec pour le Comité du Fonds d'indemnisation et le Comité des équivalences.
  - Reconnaître les années d'inscription à un barreau hors Québec dans le calcul du nombre minimal d'années d'inscription requis pour la nomination sur un comité statutaire du Barreau du Québec
- En cohérence avec la mission du Barreau du Québec de protéger le public et les enjeux du plan stratégique 2010-2014 du Barreau du Québec, crée des groupes de travail pour élaborer des plans d'action pour mettre en œuvre cinq champs prioritaires :
  - Le rôle de conseil expert de l'avocat
  - L'implication sociale
  - La spécialisation
  - Les nouvelles technologies de l'information
  - La multidisciplinarité et l'interdisciplinarité
- Dans le dossier sur les formulaires de déclaration commune, demande au Groupe de travail d'élaborer en matière civile, familiale et à la chambre de pratique un formulaire simplifié et harmonisé pour les districts utilisant de tels formulaires et de revenir au Conseil général pour adoption.
- Dans l'intervalle de l'adoption d'un nouveau *Code de procédure civile* et pour les districts judiciaires où les formulaires de déclaration commune sont exigés, demande au juge en chef de la Cour supérieure que le formulaire harmonisé en matière familiale et en chambre de pratique civile soit utilisé pour les dossiers en matière familiale et à la chambre de pratique civile.
- Décide d'évaluer, par l'entremise du site Web du Barreau du Québec, l'utilisation des formulaires de déclaration commune en demandant aux avocats de remplir un court sondage permettant de recueillir les informations pertinentes sur ces nouveaux outils.
- Crée deux nouvelles catégories de Mérite, soit *Innovation* et *Conciliation travail-famille*, et modifie en conséquence les règles relatives à la Médaille et aux Mérites du Barreau du Québec.
- Mandate M<sup>e</sup> Giuseppe Battista afin d'analyser la constitutionnalité des modifications apportées par le projet de loi C-10, notamment au *Code criminel* afin d'imposer des peines minimales, la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* visant à abroger la présomption de culpabilité morale moins élevée, et la *Loi sur le transfèrement* élargissant la discrétion du ministre.
- Entérine l'ensemble des commentaires préliminaires formulés par les comités consultatifs du droit de la famille, de la procédure civile et des recours collectifs sur les principaux enjeux de l'avant-projet de loi instituant un nouveau *Code de procédure civile*.



<sup>2</sup> Ceci est prévu dans le Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats.

# Le Comité exécutif



Comité  
exécutif  
2011  
2012

## Les membres

Le bâtonnier du Québec, Louis Masson Ad. E.  
M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, vice-président  
La bâtonnière Elizabeth Greene (Montréal)  
M<sup>e</sup> Cathérine Pilon (Montréal)  
M<sup>e</sup> Joséane Chrétien (Montréal)  
Le bâtonnier Guy Leblanc (Québec)  
M<sup>e</sup> Reynald Beaudry (Québec)  
M<sup>e</sup> Caroline Blache (Laurentides–Lanaudière)  
M<sup>e</sup> Nancy Leblanc (Côte-Nord)  
M. Paul Desrosiers, représentant du public  
M<sup>e</sup> Gilles Ouimet, bâtonnier sortant  
M<sup>e</sup> Claude Provencher, directeur général  
M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Jacques Houle, conseiller à la direction générale  
M<sup>e</sup> Claudia Duchesne-Péruce, chef de cabinet  
du bâtonnier  
M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

## Les réunions

6 avril 2011, par conférence téléphonique  
8 avril 2011, par courriel  
14 avril 2011, par conférence téléphonique  
21 avril 2011  
10 mai 2011, par courriel  
27 mai 2011  
18 mai 2011, par courriel  
15 juin 2011  
4 juin 2011  
14 juin 2011, par courriel  
6-7 juillet 2011  
13 juillet 2011, par courriel  
1<sup>er</sup> septembre 2011  
2 septembre 2011  
21-22 septembre 2011  
30 septembre 2011, par courriel  
20 octobre 2011

28 octobre 2011, par courriel  
9 novembre 2011  
30 novembre 2011, par courriel  
1<sup>er</sup> décembre 2011, par courriel  
2 décembre 2011, par courriel  
7 décembre 2011  
22 décembre 2011, par courriel  
23 décembre 2011, par courriel  
5 janvier 2012, par courriel  
19 janvier 2012  
1<sup>er</sup> février 2012, par téléphone  
16-17 février 2012  
24 février 2012, par courriel  
28 février 2012, par courriel  
9 mars 2012, par courriel  
13 mars 2012  
14 mars 2012, par courriel  
28 mars 2012  
29 mars 2012, par courriel

## Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après :

- Délivre les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi.
- Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation.
- Nomme les membres des comités consultatifs de même que les syndics ad hoc et correspondants.
- Procède aux radiations administratives.
- Recommande au Conseil général les niveaux de cotisations.

- Encourage l'adoption d'une loi sur la présentation d'excuses au Québec et soumet ce dossier au Service de recherche et législation afin qu'il fournisse les commentaires sur le *Mémoire pour une Loi sur la présentation d'excuses au Québec*.
- Adopte le principe qui vise à mettre en place un programme de bourse pour les avocats étudiant à temps plein, dont les critères et conditions seront déterminés au cours de l'exercice 2011-2012.
- Approuve les orientations publicitaires 2011-2014, et choisit la firme de publicité.
- Mandate les membres du Comité sur le droit de la famille afin de suivre attentivement l'évolution d'un éventuel Service administratif de révision des pensions alimentaires permettant l'accès à la justice tout en protégeant adéquatement le public.
- Mandate le directeur général du Barreau du Québec afin de proposer un projet pour tenir prochainement des États généraux sur la justice.
- Mandate le Service de recherche et législation à soumettre pour examen le *Guide des meilleures pratiques* aux trois comités de procédure civile (procédure, famille et recours collectifs) et au Comité sur la révision du *Code de déontologie* afin qu'ils proposent les adaptations nécessaires à y apporter et émettent des recommandations quant à la façon pour le Barreau d'en adopter les principes.
- Adopte le plan d'action pour promouvoir la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique gratuite.

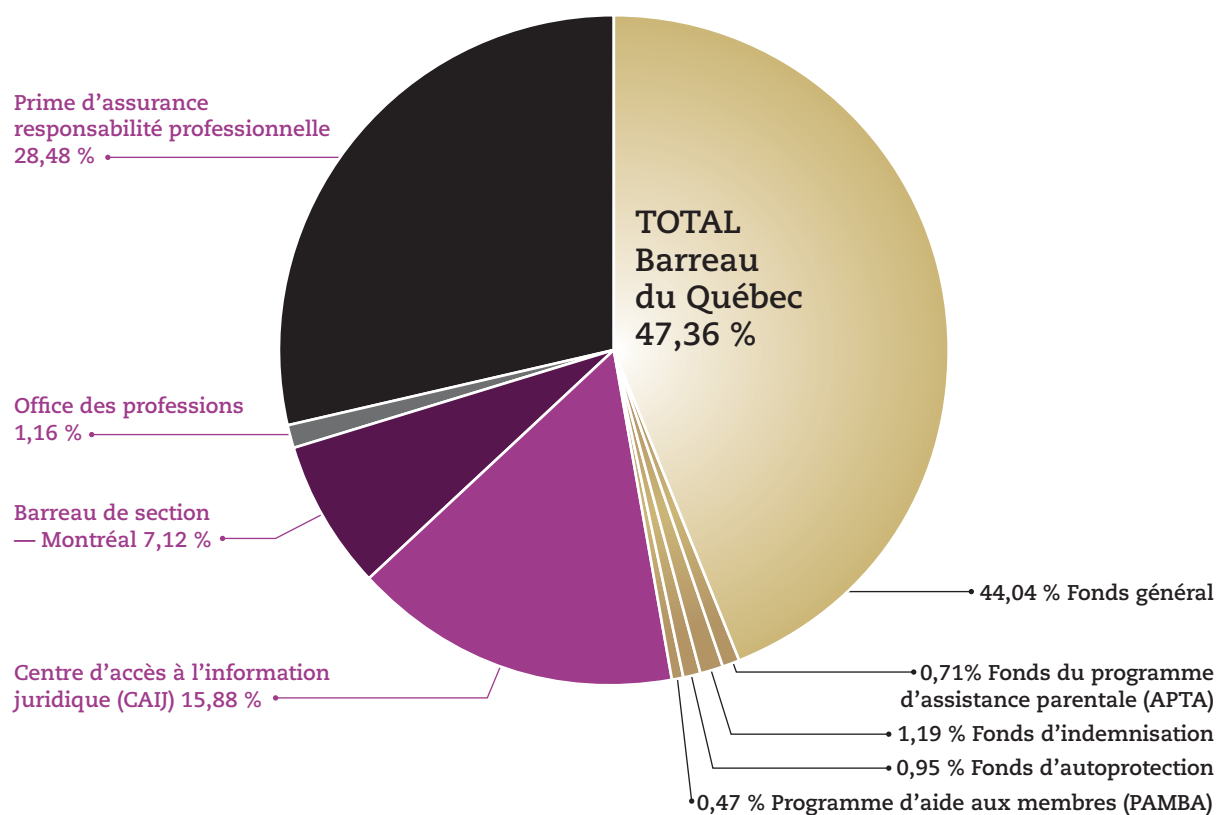
- Décide de continuer la formation de nouveaux sténographes par l'École de sténographie judiciaire du Québec et maintient la méthode actuelle enseignée, soit la sténotypie assistée par ordinateur.
- Met en place la procédure pour que tout membre radié administrativement pour avoir fait défaut de se conformer aux obligations de formation continue ou d'avoir omis de produire la déclaration de formation visée à l'article 13 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* ou qui a fait l'objet de toute autre radiation prononcée par le Conseil général et/ou le Comité exécutif, acquitte les frais de réinscription de 250 \$ suite à la radiation, et qu'il procède à une demande de réinscription au Tableau de l'Ordre conformément aux modalités prévues à l'article 65 de la *Loi sur le Barreau*, selon les adaptations nécessaires.
- Donne les crédits nécessaires aux programmes de mentorat *Maître de sa carrière* pour le *mandat de consultation* visant à favoriser la rétention et l'avancement des femmes de 10 ans et plus de pratique de partout au Québec, de tous types de milieux de pratique (pratique privée, contentieux, fonction publique) et qui souhaitent faire évoluer leur carrière à un stade supérieur (promotion, statut d'associé, poste stratégique, poste décisionnel sur un comité, magistrature, etc.).
- Approuve la nomination de M<sup>e</sup> Laurette Laurin à titre de directrice de l'École du Barreau et du Service de la Formation continue du Barreau du Québec.
- Nomme Suzanne Duprat à titre de directrice des ressources humaines du Barreau du Québec.
- Approuve la participation du Barreau du Québec au projet de recherche, en collaboration avec le HEC de Montréal, portant sur le vécu des jeunes professionnels.



# Les cotisations annuelles 2011-2012

## Répartition de la cotisation annuelle

Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.



Les cotisations du Barreau du Québec	
Première année	303,25 \$
Deuxième année	634,25 \$
Troisième année	773,25 \$
Quatrième année et plus	927,75 \$
La cotisation au Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	
Première année et plus	25,00 \$
La contribution au Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)	
Première année et plus	10,00 \$
Les cotisations au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	
Première année	100,75 \$
Deuxième année	234,50 \$
Troisième année	284,00 \$
Quatrième année et plus	334,50 \$
La contribution au Fonds d'autoprotection	
Première année et plus	20,00 \$
La contribution APTA (programme d'assistance parentale)	
Première année et plus	15,00 \$
La contribution au financement de l'Office des professions	
Première année et plus	24,45 \$
Les cotisations aux barreaux de section	
Abitibi-Témiscamingue	193,20 \$
Arthabaska	188,20 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	162,89 \$
Bedford	133,20 \$
Côte-Nord	195,74 \$
Outaouais	
Première année	83,20 \$
Deuxième année et plus	133,20 \$
Laurentides-Lanaudière	126,49 \$
Laval	
Première et deuxième années	118,20 \$
Troisième année et plus	168,20 \$
Longueuil	
Première année	93,20 \$
Deuxième année	103,20 \$
Troisième année	123,20 \$
Quatrième année et plus	173,20 \$
Mauricie	
Première année	88,20 \$
Deuxième année et plus	143,20 \$

### Les cotisations aux barreaux de section (suite)

<b>Montréal</b>	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
<b>Québec</b>	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Richelieu	143,20 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	153,20 \$
Saint-François	133,20 \$

#### Notes :

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque exercice financier.

Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

La cotisation aux sections inclut 33,20 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

Un abonnement de 15 \$ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation annuelle.

La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 600 \$.

# Administration des registres

## Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Tableau de l'Ordre a compté 977 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 24 139, comparativement à 23 709 à pareille date l'an dernier.

Permis d'exercice au 31 mars 2012				
Sections	Avocats		Conseillers en loi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	71	91		
Arthabaska	135	108		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine	115	112		
Bedford	116	92		
Côte-Nord	50	43		
Laurentides-Lanaudière	502	480		
Laval	384	343		
Longueuil	543	609	3	
Mauricie	159	103		
Montréal	6 814	6 528	7	3
Outaouais	741	759	1	
Québec	1 901	1848	1	1
Richelieu	318	305		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	192	152		
Saint-François	248	264		
<b>Total</b>	<b>12 289</b>	<b>11 834</b>	<b>12</b>	<b>4</b>

**GRAND TOTAL : 24 139 membres**

Note : 177 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Radiations du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012	
Motif de la radiation	Nombre
Radiation disciplinaire	35
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> . (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	72
Radiation (Comité des requêtes articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i> )	1
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i> )	0
Radiation administrative FCO (Art. 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i> )	73

## Autorisations spéciales d'exercer

Catégorie de permis	Nombre	Refus
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	1778	0
<b>Permis spéciaux de Conseiller juridique canadien</b>	6	0
Permis spéciaux de Conseiller juridique étranger	5	0
Permis spéciaux de Conseiller juridique d'entreprise	5	0
<b>Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i></b>	12	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	9	2
<b>Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i></b>	10	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	7	0
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	11	1
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la prof. d'avocat hors Québec)	9	0

## Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (s.e.n.c.r.l.)

### Exercice au sein d'une société

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Cumulatif depuis le 6 mai 2004
Nombre total des membres actifs	7 943	8 271	<b>8867</b>	<b>8867</b>
Nombre total des membres du Barreau du Québec	4 789	5 074	<b>5483</b>	<b>5483</b>
Nombre total S.E.N.C.R.L. (nouveaux dossiers)	14	9	<b>12</b>	<b>134</b>
Nombre total de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	6 768	6 878	<b>7197</b>	<b>7197</b>
Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires	2	0	<b>5</b>	<b>46</b>
Nombre total de S.P.A. (nouveaux dossiers)	83	91	<b>94</b>	<b>677</b>
Nombre total de membres faisant partie d'une S.P.A.	1 172	1 390	<b>1667</b>	<b>1667</b>
Nombre de S.P.A. multidisciplinaires	8	3	<b>6</b>	<b>56</b>

**Formation :** mai 2004

#### **Responsables :**

M<sup>e</sup> Chantale Perreault, responsable du droit professionnel

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, registraire

#### **Rapport :**

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres

professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

## Registre des testaments et mandats en cas d'inaptitude

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau

du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes ; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires ou le Bureau du syndic. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991, pour celui des mandats. Depuis septembre 2003, un guichet unique de recherche a été institué en collaboration avec la Chambre des notaires. Ainsi, le public, les avocats et les notaires peuvent s'adresser à un seul endroit pour une demande de recherche et obtenir les résultats en un seul envoi tant du Barreau du Québec que de la Chambre des notaires. Il importe de signaler que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires conservent toutefois l'autonomie de leurs registres respectifs.

### Rapport

	2010-2011	2011-2012
<b>Registre des testaments</b>		
Inscriptions	1 982	1 383
Inscriptions cumulatives ( <i>depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1979</i> )	113 109	114 492
Recherches	51 496	50 175
Recherches cumulatives ( <i>depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1979</i> )	666 439	716 614
Testaments retracés	746	817
<b>Registre des mandats en cas d'inaptitude</b>		
Inscriptions	1 205	1 074
Inscriptions cumulatives ( <i>depuis le 15 avril 1990</i> )	22 090	23 164
Recherches	4 507	4 705
Recherches cumulatives ( <i>depuis le 15 avril 1990</i> )	32 731	37 436
Mandats retracés	25	23

# Le rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires ; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre ; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 13 syndics adjoints et 27 syndics correspondantssous la direction de M<sup>e</sup> Patrice F. Guay, syndic du Barreau.

## Liste des syndics adjoints

### Montréal

M<sup>e</sup> Nicolas Bellemare  
M<sup>e</sup> Guy Bilodeau  
M<sup>e</sup> Pierre Despatis  
M<sup>e</sup> Luc Lapierre  
M<sup>e</sup> Guylaine Mallette  
M<sup>e</sup> Daniel Mandron  
M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand  
M<sup>e</sup> Brigitte Nadeau  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault  
M<sup>e</sup> Stephen Wishart

### Québec

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon  
M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont  
M<sup>e</sup> Patrick Richard

## Liste des syndics correspondants

M<sup>e</sup> Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe  
M<sup>e</sup> Luc Boulais, Richelieu  
M<sup>e</sup> Pierre Bordeleau, Mauricie, Trois-Rivières  
M<sup>e</sup> Dave Boulianne, Bas-St-Laurent et Gaspésie  
M<sup>e</sup> Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue  
M<sup>e</sup> Yvon Daigle, Saint-François  
M<sup>e</sup> Gérard Desjardins, Outaouais  
M<sup>e</sup> Ginette Desjardins, Richelieu, Varennes et Sorel-Tracy  
M<sup>e</sup> Mario Dionne, Bedford  
M<sup>e</sup> Grégoire Dostie, Côte-Nord  
M<sup>e</sup> Luc Drouin, Richelieu  
M<sup>e</sup> Richard Dufour, Laval  
M<sup>e</sup> Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue  
M<sup>e</sup> Michel B. Fournier, Laval  
M<sup>e</sup> Denis F. Gauthier, Laval  
M<sup>e</sup> Paul Guimond, Saguenay–Lac-Saint-Jean  
M<sup>e</sup> Pierre Hébert, Saguenay–Lac-Saint-Jean  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hinse, Arthabaska, Frontenac  
M<sup>e</sup> Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent –Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>e</sup> Sylvain Labranche, Abitibi-Témiscamingue  
M<sup>e</sup> André Lalancette, Saguenay–Lac-Saint-Jean  
M<sup>e</sup> Bruno Langelier, Arthabaska  
M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin, Longueuil  
M<sup>e</sup> Francine Pharand, Outaouais  
M<sup>e</sup> André Rioux, Bas-Saint-Laurent–Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>e</sup> Jacques Samson, Arthabaska

## Liste des avocates à la conciliation

### Montréal

M<sup>e</sup> Julie Barnabé  
M<sup>e</sup> Édith Delisle  
M<sup>e</sup> Chantal Fafard

M<sup>e</sup> Natalia Ouellette  
M<sup>e</sup> Anne Provost  
M<sup>e</sup> Josée Roussin  
M<sup>e</sup> Johane ThibodeauQuébec  
M<sup>e</sup> Lise Gagnon

## Rapport d'activité du Bureau du syndic 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

Dossiers autres qu'en conciliation de comptes d'honoraires	Ouverts durant la période	Demeurant ouverts à la fin de la période
Abandon ou cessation sans avis	0	0
Conciliation de différend entre avocats	0	0
Conciliation et enquête	147	123
Déclaration de culpabilité criminelle	15	15
Demande de réinscription	52	45
Demande d'enquête	1484	1120
Demande d'information	613	57
Demande d'intervention	435	87
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	31	134
Faillite et exercice sous condition	1	0
Perquisition dans un cabinet	21	1
Prise de possession de dossier	24	17
Radiation administrative	5	0
Signalement et demande d'expertise médicale	2	3
<b>Total</b>	<b>2830</b>	<b>1 602</b>

Dossiers autres qu'en conciliation de comptes d'honoraires	Nombre
Total de membres visés par ces dossiers	1868
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	56
Décisions	Nombre
Décision du syndic de porter plainte	57
Décision du syndic de ne pas porter plainte	1443
Demandes de conciliation	Nombre
Nombre de demandes reçues	691
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	20
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	237

# Les comités du Barreau

## Arbitrage

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes de ses

membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

### L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats (géré par le Greffe d'arbitrage)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Demandes d'arbitrage</b>	<b>172</b>	<b>221</b>	<b>268</b>
Montréal	99	124	128
Extérieur de Montréal	73	97	140
<b>Auditions tenues</b>	<b>250</b>	<b>251</b>	<b>267</b>
<b>Dossiers fermés</b>	<b>198</b>	<b>146</b>	<b>251</b>
<b>Sentences arbitrales</b>			
Comptes réduits	67	41	104
Comptes maintenus	58	39	89
Règlements intervenus	45	41	60
Remboursements aux clients	21	14	28
Désistements	1	5	6
Absences de juridiction	6	0	5
Rejets de la demande hors délai	0	0	0
<b>Nombre de dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril</b>	<b>168</b>	<b>243</b>	<b>260</b>
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	115	133	168
Nombre de dossiers (conseils)	57	88	100
<b>Auditions tenues</b>	<b>250</b>	<b>251</b>	<b>267</b>

## Le Conseil de discipline

**Formation :** juin 1967

**Nombre de séances :** 174 journées  
d'audition

### Membres :

Président nommé par le gouvernement **après consultation du Barreau : M<sup>e</sup> Jean Pâquet (depuis le 5 mars 2012)**

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis le 5 mars 2012 – mandat de trois ans) :

M<sup>e</sup> Delpha Bélanger  
M<sup>e</sup> Réjean Blais  
M<sup>e</sup> Irving Gaul  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert  
M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré  
M<sup>e</sup> Pierre Linteau  
M<sup>e</sup> Tommaso Nanci  
M<sup>e</sup> Jacques Parent  
M<sup>e</sup> François D. Samson  
M<sup>e</sup> Serge Vermette

### Membres désignés par le Conseil général :

#### Montréal

M<sup>e</sup> Pierre Audet  
M<sup>e</sup> François Barette (jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Julie Baril  
M<sup>e</sup> Marc Beauchemin  
M<sup>e</sup> Christine Baudouin  
M<sup>e</sup> Charles Baudouin Côté  
M<sup>e</sup> Leslie A. Beck (depuis le 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Normand Bérubé  
M<sup>e</sup> Charles E. Bertrand  
M<sup>e</sup> J.L. Marc Boivin  
M<sup>e</sup> Diane Bouchard  
M<sup>e</sup> Josée Bouret  
M<sup>e</sup> Louise Boutin

M<sup>e</sup> Louis Brien  
M<sup>e</sup> Christiane Brizard  
M<sup>e</sup> William Brock  
M<sup>e</sup> Daniel Brunet  
M<sup>e</sup> Maurice Cloutier  
M<sup>e</sup> Louise Comtois  
M<sup>e</sup> Jean-Claude Danis  
M<sup>e</sup> Lizann Demers (depuis le 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Luc Deshaies (jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Louise Desautels  
M<sup>e</sup> Hélène Desgranges  
(depuis le 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Martin Desrosiers  
(jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Raynald A. Dion (jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Isabelle Doray  
M<sup>e</sup> Hélène Doyon (depuis le 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Sébastien Dyotte  
M<sup>e</sup> Martin Fortier  
M<sup>e</sup> Philippe Gariépy  
M<sup>e</sup> Benoît Gendron (jusqu'en novembre 2011)  
M<sup>e</sup> Luc R. Gervais  
M<sup>e</sup> Céline Gervais (jusqu'au 18 août 2011)  
M<sup>e</sup> Réal Goulet  
M<sup>e</sup> Lukasz Granosik (jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Tina Hobday  
M<sup>e</sup> Scott Hughes  
M<sup>e</sup> Steven B. Katkin  
M<sup>e</sup> Reine Lafond  
M<sup>e</sup> Barry Landy  
M<sup>e</sup> Marc Laperrière  
M<sup>e</sup> Sylvain Larocque  
M<sup>e</sup> Anne A. Laverdure  
M<sup>e</sup> Martin Leblanc  
M<sup>e</sup> Patrice Leblanc  
M<sup>e</sup> Pierre Lecavalier  
M<sup>e</sup> Hélène Leduc  
M<sup>e</sup> Louis Legault  
M<sup>e</sup> Dominique Legault  
M<sup>e</sup> Anne Lessard (jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> David H. Linetsky  
M<sup>e</sup> Patrick Marcoux

M<sup>e</sup> Nadine Martin  
M<sup>e</sup> Joël Mercier  
M<sup>e</sup> Paul J. Mercier  
M<sup>e</sup> Jean-François Mercure  
M<sup>e</sup> Jean-François Michaud  
(jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Michel Miller  
M<sup>e</sup> Benoît Monette  
M<sup>e</sup> Jacques Monette  
(depuis le 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Claude Nadeau  
M<sup>e</sup> Thierry Nadon  
M<sup>e</sup> Howard Nemeroff  
M<sup>e</sup> Mark J. Paci  
M<sup>e</sup> Maurice Paquette (depuis le 2 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Nicole Parent  
M<sup>e</sup> Jean-Luc Pétrin  
M<sup>e</sup> Vincent Piazza  
M<sup>e</sup> Mireille Pinard  
M<sup>e</sup> Gilbert Poliquin  
M<sup>e</sup> Isabelle Roy  
M<sup>e</sup> Guy Saint-Aubin  
M<sup>e</sup> Carole Samuel  
M<sup>e</sup> Louis Samuel  
M<sup>e</sup> Emmanuelle Saucier  
M<sup>e</sup> Chantal Sauriol  
M<sup>e</sup> Claude Savoie  
M<sup>e</sup> Sylvie Séguin  
M<sup>e</sup> Martha Shea  
M<sup>e</sup> Steven Slimovitch  
M<sup>e</sup> Jean-Rémi Thibault  
M<sup>e</sup> Johane Thibodeau  
M<sup>e</sup> Pierre-Yves Trudel  
M<sup>e</sup> Benoit Turcotte  
M<sup>e</sup> Philippe Vachon  
M<sup>e</sup> David H. Wood (jusqu'au 22 septembre 2011)

#### **Québec**

M<sup>e</sup> Julie Arsenault  
M<sup>e</sup> Jean Asselin  
M<sup>e</sup> Michel Beaupré  
M<sup>e</sup> Pierre-Marc Bellavance

M<sup>e</sup> Martine Bérubé  
M<sup>e</sup> Roger Breton  
M<sup>e</sup> Michelle Carignan  
M<sup>e</sup> Maryse Carré  
M<sup>e</sup> Louis-Michel Côté  
M<sup>e</sup> Alain Daigle  
M<sup>e</sup> Pierre Daignault  
M<sup>e</sup> Anne de Billy  
M<sup>e</sup> Claire Delisle (jusqu'au 30 mars 2012)  
M<sup>e</sup> Éric Denille  
M<sup>e</sup> Karine Dionne  
M<sup>e</sup> Brigitte Émond  
M<sup>e</sup> Linda Goupil  
M<sup>e</sup> Guy Grantham  
M<sup>e</sup> Karina Houde  
M<sup>e</sup> André Jacques  
M<sup>e</sup> Luc Jobin  
M<sup>e</sup> Marie Lafond  
M<sup>e</sup> Stéphane Lamonde  
M<sup>e</sup> Geneviève Lapointe  
M<sup>e</sup> Claude Larose  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Lebel  
M<sup>e</sup> Lise Malouin  
M<sup>e</sup> Frédéric Maltais (depuis le 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Johanne McNeil  
M<sup>e</sup> Marie-Alyne Pearson  
M<sup>e</sup> Élisabeth Pinard  
M<sup>e</sup> Erika Porter  
M<sup>e</sup> Roger Pothier (jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Rémy-Noël Poulin  
M<sup>e</sup> Reynald Poulin  
M<sup>e</sup> Gilles Provençal  
M<sup>e</sup> Henri Renault  
M<sup>e</sup> Denis Richard  
M<sup>e</sup> Louis Riverin  
M<sup>e</sup> Hugues Roy  
M<sup>e</sup> Madeleine Roy  
M<sup>e</sup> Louis Ste-Marie  
M<sup>e</sup> Bernard Tremblay  
M<sup>e</sup> Jocelyn Vallerand  
M<sup>e</sup> Paule Veilleux

## Régions

M<sup>e</sup> Francis Archambault  
M<sup>e</sup> Silvy Atkins  
M<sup>e</sup> Normand Auclair  
M<sup>e</sup> Serge Bernier (depuis le 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Hubert Besnier  
M<sup>e</sup> Christine Fournier  
M<sup>e</sup> Sylvain Gaudette  
M<sup>e</sup> France Joseph  
M<sup>e</sup> Isabelle Labranche  
M<sup>e</sup> Francis Larin  
M<sup>e</sup> Paul LeBoutillier

M<sup>e</sup> Louis Marquis  
M<sup>e</sup> Carolyne Mathieu  
M<sup>e</sup> Johanne Pinsonnault  
(jusqu'au 22 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Normande Savoie  
M<sup>e</sup> Raymond-Mathieu Simard  
M<sup>e</sup> Roland Veilleux  
M<sup>e</sup> John Georges Wurtele

Secrétaire désignée par le Conseil général :  
M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel

## Rapport - Plaintes déposées

Total des plaintes par année			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Syndic du Barreau du Québec	63	39	56
Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)	0	4	3
Plaignant privé	19	28	23

Décisions du conseil de discipline	
	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	17
Déclarant l'intimé coupable	27
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	22
Imposant une sanction	31
Toute autre décision	13
Arrêt des procédures	1
Retourne au greffe de discipline	2

## Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif et décisions du Comité exécutif relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0

	Nombre
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	97

## Sanctions imposées par chef d'accusation

Compilation des décisions pour chaque chef d'accusation et des appels	Dossiers
Période de radiation de trois mois et moins	30
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	54
Période de radiation d'un an à cinq ans	25
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	3
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	57
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 1000 \$ et moins	10
Amende de plus de 1000 \$	19
Réprimande	37
Ordonnance de remboursement	29
Plainte rejetée	0
Requête en radiation provisoire	1
Appel au Tribunal des professions	11
Révision judiciaire à la Cour supérieure	2
Avis de radiation	35 avis de radiation pour 23 avocats
Révocation de permis	0

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	11
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	18

## Le Comité de révision des plaintes

**Formation :** octobre 1994, octobre 1995, mars 1996

### Nombre de séances :

38 séances de travail pour 289 avis rendus et 13 conclusions voulant que la demande ait été déposée hors délai.

### Membres :

M<sup>e</sup> Joanne Granger, présidente  
M<sup>e</sup> Mylène Beaupré  
M<sup>e</sup> Gregory Azancot (depuis 22 sept. 2011)  
M<sup>e</sup> France Bonsaint  
M<sup>e</sup> Pierre Boulanger  
M<sup>e</sup> Pierre Bousquet  
M<sup>e</sup> Jacques Chandonnet  
M<sup>e</sup> Claudette Dagenais  
M<sup>e</sup> Christian Drolet  
M<sup>e</sup> Claude J.E. Dupont (depuis 22 sept. 2011)  
M<sup>e</sup> Pierre Gagné  
M<sup>e</sup> Gabriel Gaudet  
M<sup>e</sup> Linda Lavoie  
M<sup>e</sup> Claude Lemire

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Lortie (depuis le 22 sept. 2011)  
M<sup>e</sup> Johanne B. Loyer (depuis le 22 sept. 2011)  
M<sup>e</sup> Carolyne Mathieu  
M<sup>e</sup> Jean-Paul Michaud (depuis le 22 septembre 2010)  
M<sup>e</sup> François Montfils  
M<sup>e</sup> Marie A. Pettigrew  
M<sup>me</sup> Madeleine Baril  
M. Normand W. Bernier  
M<sup>me</sup> Danielle Boucher  
M. Robert Blanchette  
M. Guy R. Brisson  
M<sup>me</sup> Jeanne Grimard  
M. Georges Koutchougoura  
M. Roland Larochelle  
M. Jean-Guy Lorrain (jusqu'au 8 février 2012)  
M<sup>me</sup> Renée O'Dwyer  
M<sup>e</sup> Isabelle Racine (depuis 22 sept. 2011)  
M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

### Rapport :

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Demandes de révision	244	228	302
Avis rendus	301	237	289
Avis négatifs	288	221	281
Avis positifs	4	4	2
Compléments d'enquête	8	12	3
Inspection professionnelle	1	0	3
Réouverture d'enquête chez le Syndic	0	0	0
Absence de juridiction	0	0	0

## Le Comité du Fonds d'indemnisation

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut, en vertu de l'article 89.1 du *Code des professions*, indemniser un client si celui-ci a été victime d'appropriation ou d'un mauvais usage des sommes versées en fidéicomis à son avocat. Le plafond du Fonds est de 50 000 \$ par client jusqu'à un maximum de 250 000 \$ par avocat.

**Formation :** avril 1985

**Nombre de séances :** 9

### Membres :

M<sup>e</sup> Mario Welsh, président

M<sup>e</sup> Nathalie Bédard

M<sup>e</sup> Alain Boisvert  
 M<sup>e</sup> Annie Breault  
 M<sup>e</sup> Pascale Caron  
 M<sup>e</sup> Hélène Carrier  
 M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau  
 M<sup>e</sup> Paul Dionne, jusqu'au 21 septembre 2011  
 M<sup>e</sup> Francis Donovan  
 M<sup>e</sup> Catherine Fournier  
 M<sup>e</sup> Marie-Josée Hogue  
 M<sup>e</sup> Anne Mailfait  
 M<sup>e</sup> Benoît Mailloux, jusqu'au 21 septembre 2011  
 M<sup>e</sup> Pierre-Hubert Séguin depuis le 21 septembre 2011  
 M<sup>e</sup> Sylvie Séguin  
 M<sup>e</sup> Martin F. Sheehan  
 M<sup>e</sup> Ruth Veilleux  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## SOMMAIRE DES DOSSIERS INDEMNISATION 2011-2012

	NB dossier	Montant réclamé	Avocat
<b>Total des dossiers</b>	<b>182</b>	<b>15 531 627,23 \$</b>	
<b>Dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2011</b>	<b>128</b>	<b>13 784 070,24 \$</b>	
<b>Nouvelles réclamations</b>	<b>54</b>	<b>1 747 556,99 \$</b>	<b>25</b>
<b>Dossiers fermés (fermé/fermé sans traitement/Désistement)</b>	<b>105</b>	<b>11 706 653,42 \$</b>	
<b>Total des dossiers actifs</b>	<b>77</b>	<b>3 824 973,81 \$</b>	
<b>Répartition</b>			
Gestion de dossiers par lot (Bureau du syndic)	0	- \$	
Dossiers en attente du rapport du syndic	50	2 622 405,00 \$	
<b>En attente du rapport du syndic</b>	<b>50</b>	<b>2 622 405,00 \$</b>	
Dossiers à distribuer au prochain CFI	3	98 700,00 \$	
Analyste	12	77 000,00 \$	
Membre enquêteur	11	838 033,63 \$	
Ordonnance de la Cour - Dossier suspendu	0	- \$	
Gestion des recommandations disciplinaires	0	- \$	
<b>Dossiers à distribuer (qui font l'objet d'une enquête)</b>	<b>26</b>	<b>1 013 733,63 \$</b>	
Comité exécutif	0	- \$	
Comité exécutif spécial	0	- \$	
Dossier suspendu	1	253 835,18 \$	
En attente du reçu-subrogation	0	- \$	
<b>Dossier à présenter au ce - finance</b>	<b>1</b>	<b>253 835,18 \$</b>	
Dossier en demande de révision administrative	0	- \$	
Dossier en demande de révision judiciaire	0	- \$	
<b>Révision de la réclamation</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>	
<b>Total des répartitions</b>	<b>77</b>	<b>3 889 973,81 \$</b>	

Finalités		
Accueillie + Prorata accueillie en totalité	51	449 357,04 \$
Accueillie en partie + Prorata accueillie en partie	26	59 806,29 \$
Désistement + Prorata désistement	3	65 000,00 \$
Fermé sans traitement + Prorata fermé sans traitement	0	- \$
Rejetée	25	937 369,37 \$
<b>Finalités</b>	<b>105</b>	<b>1 511 532,70 \$</b>

## Le Comité d'accès à la profession

**Formation : 1973**

### Membres :

M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne, nomination à titre de présidente depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011

M<sup>e</sup> Roch Baillargeon

M<sup>e</sup> Joanne de Grand'Maison

M<sup>e</sup> Michel-F. Denis

M<sup>e</sup> Catherine Fournier

M<sup>e</sup> Nathalie Fournier

M<sup>e</sup> Sonia Gagnon

M<sup>e</sup> Stéphanie Germain

M<sup>e</sup> Patrick Lafrance

M<sup>e</sup> Steeve Larivière

M<sup>e</sup> Hélène Mathieu

M<sup>e</sup> Jean-François Morin

M<sup>e</sup> Marc Nepveu

M<sup>e</sup> Frédéric Pérodeau

M<sup>e</sup> Jacinthe Savoie (depuis le 22 septembre 2011)

M<sup>e</sup> Walter Chi Yan Tom

M<sup>e</sup> Érick Vanchestein

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

### Rapport :

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce Comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

Dossiers	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Nombre total de demandes à l'étude</b>	<b>380</b>	<b>289</b>	<b>369</b>
Admission à l'École	336	236	309
Inscription au Tableau de l'Ordre	7	4	5
Permis spéciaux	36	49	54
Révocation de permis	0	0	0
Équivalence	1	0	1
<b>Cheminelements</b>			
Dossiers traités par conférence téléphonique – complément de dossier - décisions sur dossier -	104	41	154
Nombre de convocations et affidavit	246	231	215
<b>Résultats</b>			
Candidats admissibles	323	260	318
Candidats admissibles sous conditions	1	1	0
Candidats inadmissibles	6	7	5
Enquêtes en cours	1	1	0
Désistements	29	16	33
Fermés administrativement par l'École	20	4	13

Notez que pour ce Comité, l'année de référence est du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

## L'Inspection professionnelle du Barreau

### Guide d'autoévaluation

L'autoévaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, pour l'exercice 2011-2012, l'Inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 994 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

### Les visites d'inspection professionnelle

Pour l'exercice 2011-2012, il y a eu 912 visites d'inspection professionnelle, dont 40 dans le cadre du Service de démarrage de cabinet. L'Inspection professionnelle a également procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice.

Les cabinets visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les sujets suivants :

- Le choix de stratégie à adopter dans un dossier, la qualité de la rédaction des procédures, correspondances ou contrats ;
- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à effectuer les mandats, la capacité à juger de ses limites et le choix de cours pour la formation continue ;
- La comptabilité ;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne de même que la gestion des dossiers relativement à leur contenu, leur tenue, leur identification et leur classement ;

- La forme juridique des entreprises ;
- Les clauses illégales ou le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires ainsi que le mandat professionnel ;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

Trente-neuf membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

### Les enquêtes spéciales

Certains membres vivent des difficultés plus sérieuses qui nécessitent une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. Au cours de l'exercice, la directrice de l'Inspection professionnelle a ordonné la tenue de cinq enquêtes spéciales selon le nouveau *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15). De plus, l'Inspection professionnelle assure le suivi des décisions du Comité d'inspection professionnelle pour les stages de perfectionnement découlant des enquêtes exécutées au cours des années antérieures.

### Les visites d'inspection comptable

Le *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* (R.R.Q., B-1, r.5) est en vigueur depuis le 8 juillet 2010. L'entrée en vigueur du règlement coïncide avec le transfert de la surveillance des comptes en fidéicommissé du Bureau du syndic vers l'Inspection professionnelle.

L'Inspection professionnelle a mis en place un programme concernant la demande, la réception, le traitement et le suivi des rapports comptables annuels (RCA). Le nombre de RCA à traiter annuellement est de l'ordre de 5 800.

De plus, au cours des derniers mois, l'Inspection professionnelle a mis en place un programme de

visites d'inspection comptable. Le projet pilote est maintenant complété. Environ 150 visites d'inspection comptable seront effectuées dans les prochains mois.

## Autres activités liées à l'Inspection professionnelle et à l'amélioration des compétences

### ● Service d'information

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité peuvent communiquer avec l'Inspection professionnelle. Chaque année, plus de 1 000 communications sont ainsi traitées.

### ● Documents de référence

L'Inspection professionnelle a piloté la réalisation du *Guide des TI : Gestion et sécurité des technologies de l'information pour l'avocat et son équipe*. Ce guide a été réalisé grâce à la précieuse collaboration des membres du Comité sur la sécurité des TI. Il est disponible sur le site Web du Barreau depuis le 15 novembre 2011.

Mise à jour

- Michelle Thériault, « L'Exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quels contrats choisir? Quelles clauses prévoir » (2012) 8<sup>e</sup> éd.

### ● Le Service de démarrage

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement, aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande, son aide au démarrage de cabinet.

## Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle

M<sup>e</sup> Dominique Audet  
M<sup>e</sup> Jacques Beauchemin  
M<sup>e</sup> Julie A. Blondin  
M<sup>e</sup> Claude Blouin

M<sup>e</sup> Jacques Bouchard  
M<sup>e</sup> Pierre Bourbeau  
M<sup>e</sup> Stéphanie Boutin  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Bousquet  
M<sup>e</sup> Isabelle Cantin  
M<sup>e</sup> Diane Chartrand  
M<sup>e</sup> Marie-Michèle Dion  
M<sup>e</sup> François Doré  
M<sup>e</sup> William Dufort  
M<sup>e</sup> Christiane Filteau  
M<sup>e</sup> Jean Fortier  
M<sup>e</sup> Hélène Gagnon  
M<sup>e</sup> Jean Girard  
M<sup>e</sup> Suzanne Guillet  
M<sup>e</sup> Benoît Henry  
M<sup>e</sup> Hugues Langlais  
M<sup>e</sup> Pierre Latulippe  
M<sup>e</sup> Geneviève Lefebvre  
M<sup>e</sup> Paul R. Létourneau, c.r.  
M<sup>e</sup> Jean Paul Michaud  
M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin  
M<sup>e</sup> Dominique Poulin Gouin  
M<sup>e</sup> Carole St-Jean  
M<sup>e</sup> Denise Synnott  
M<sup>e</sup> Andrée Talbot  
M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay

## Liste des experts pour les visites d'inspection comptable

M. Denis Bédard, technicien-comptable  
M. Jean Bérard, CA  
M<sup>me</sup> Annick Darce, CA  
M. Pierre Fortier, CA  
M<sup>me</sup> Isabelle Gauthier, technicienne-comptable  
M<sup>me</sup> Andrée Matteau, CA  
M<sup>me</sup> Monique Papineau, CA

## Le Comité d'inspection professionnelle

### Formation :

Ce Comité a été formé en mars 2007 en vertu du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Auparavant, la prise de décisions relatives aux dossiers d'inspection professionnelle était la responsabilité du Comité administratif du Barreau du Québec.

**Nombre de séances :** 10

### Membres :

M<sup>e</sup> Errol Payne, président  
M<sup>e</sup> Denis Bouchard  
M<sup>e</sup> Céline Chamberland  
M<sup>e</sup> Jean-Claude Chabot  
M<sup>e</sup> Marco Labrie  
M<sup>e</sup> Diane Poirier  
M<sup>e</sup> Gérald Soulière  
M<sup>e</sup> François Valin  
M<sup>e</sup> Kenneth Zigby  
M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

Décisions du Comité d'inspection professionnelle	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

### Rapport :

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'inspection professionnelle des*

*avocats*, le Comité d'inspection professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle. Deux décisions ont été rendues par le comité.

## Le Comité des équivalences

### Mandat :

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec, mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

### Nombre de séances :

Pour le Comité et le Sous-comité des équivalences, il y a eu sept séances en tout pour l'exercice 2011-2012.

### Membres :

M<sup>e</sup> Babak Barin, président  
M<sup>e</sup> Victor Boti  
M<sup>e</sup> Nathalie Brière  
M<sup>e</sup> Pierre Deschamps  
M<sup>e</sup> Isabel Cristina Gamboa (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Grignon (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Pablo Guzman  
M<sup>e</sup> Vincent Karim  
M<sup>e</sup> Marc Lacourcière (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Marie Normand-Heisler (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Marie-Nancy Paquet (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Danielle Pinard  
M<sup>e</sup> Alain Prujiner (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Pierre Thibault (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Nathalie Vézina (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Suzanne Gagné, secrétaire (jusqu'en août 2011)  
M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay, secrétaire (de septembre 2011 à janvier 2012)  
M<sup>e</sup> Manon Dulude, secrétaire (depuis février 2012)

## Rapport :

L'Ordre a reçu 113 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre en a accepté 113 et n'en a refusé aucune. Il a reçu environ 1 200 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec.

Ce comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre

le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France ; pour les avocats étrangers qui se prévalent du Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation ; et les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec. Pour l'année 2011-2012, il y a eu une séance d'examens au mois de décembre 2011 (et une séance se tiendra en mai 2012).

Il incombe également au Sous-comité des équivalences de conseiller les anciens membres qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Le Sous-comité a reçu 20 candidats en réinscription pendant l'exercice 2011-2012. Les séances du Sous-comité des équivalences se tiennent le même jour que pour celles du Comité des équivalences.

## Le Comité de la formation des avocats

**Formation :** décembre 2009

**Nombre de séances :** 0

### Membres :

Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général.

Deux représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Un représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre.

Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau.

M<sup>e</sup> William Atkinson

M<sup>e</sup> Raymond Doray

M. Antoine Goutier

M<sup>e</sup> Sylvio Normand

M<sup>e</sup> Gilles Trudeau

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, secrétaire

### Rapport :

Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Le Comité ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2011-2012 ; cependant, les réunions du Comité de la formation continue obligatoire ont permis aux représentants des universités et à ceux du Barreau de s'entretenir sur l'arrimage nécessaire entre la formation universitaire, la formation professionnelle et l'obligation de formation continue qui se portent garante de la compétence des avocats québécois.

## Le Comité de la formation professionnelle

**Formation :** décembre 2009

### Nombre de séances :

1 audition, 6 séances régulières et 1 réunion de réflexion

### Membres :

M<sup>e</sup> Raymond Doray, président  
M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong, vice-présidente (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Gene Assad (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Éric Beauchesne (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Mireille Beaudet (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Lise Bergeron  
M<sup>e</sup> Philippe Boivin  
M<sup>e</sup> Christiane Brizard (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Silviu Bursanescu  
M<sup>e</sup> Katherine Morissette (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Monique Richer  
M<sup>e</sup> Randall Richmond (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>me</sup> Amélie Borges, secrétaire

### Rapport :

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité exécutif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

## Le Comité sur la formation continue obligatoire

**Formation :** septembre 2008

### Nombre de séances :

9 séances régulières, 12 séances par courrier électronique, 8 séances spéciales de la division qui procède à l'étude des demandes pour levée de sanction et 1 réunion de réflexion.

### Membres :

M<sup>e</sup> Jacques Lemay, président  
Le bâtonnier Michel Doyon  
La bâtonnière Madeleine Lemieux  
Le bâtonnier Denis Mondor (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Virginie Arbour-Maynard (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> William Atkinson (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Jacques Beaudet (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Gaëlle Beauregard (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Annie-Claude Bergeron (d'octobre 2011 à mars 2012)  
M<sup>e</sup> Luc Chamberland  
M<sup>e</sup> Debora De Thomasis (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Charles Denis  
M<sup>e</sup> Nathalie G. Drouin  
M<sup>e</sup> Étienne Dubreuil (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Brigitte Gagnon  
M<sup>e</sup> Serge Ghorayeb (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Odette Jobin-Laberge  
M<sup>e</sup> Marc Lajoie  
M<sup>e</sup> Anne Lapointe (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Hélène Leduc (depuis octobre 2011)  
M<sup>e</sup> Louise Levasseur (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Pierre Lévesque  
M<sup>e</sup> Daniel Lord  
M<sup>e</sup> Joëlle Roy (jusqu'en septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Judith Sauvé  
M<sup>e</sup> Gilles Trudeau  
M<sup>e</sup> Manon Dulude, secrétaire (jusqu'en novembre 2011)  
M<sup>me</sup> Amélie Borges, secrétaire (depuis décembre 2011)

## Rapport :

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité sur la formation continue obligatoire établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il statue sur toutes les demandes de reconnaissance et de dispense. Il développe également, de concert avec ses partenaires, l'offre de formation continue.

## Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012

La Formation continue du Barreau du Québec a offert aux membres 391 activités de formation en salle et 9 formations en ligne.

L'ensemble des formations en ligne totalisait 21,5 heures. À elles seules, les 1 975 inscriptions enregistrées ont généré 4 776,5 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Quant aux formations en salle, celles-ci se déclinaient en 244 différents titres dont l'offre a totalisé 1 606 heures. Les 14 484 inscriptions qui y ont été faites ont généré 53 497 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Si l'on fait abstraction des « Grands rendez-vous de la formation », 59 % de tout le reste de l'offre de formation a été réparti à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec.

Par ailleurs, le Comité sur la formation continue obligatoire du Barreau du Québec a reconnu plus de 3 568 activités de formation continue offertes par quelque 438 dispensateurs différents : milieu de travail, association, institution, etc.

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au :

[www.barreau.qc.ca/fr/avocats/formation-continue/obligatoire](http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/formation-continue/obligatoire)

## Le Comité des requêtes

### Mandat :

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité exécutif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Cette année, le greffe des requêtes a ouvert au total 122 dossiers. Un nombre de 17 dossiers a été entendu lors d'une séance auprès du Comité des requêtes ou du Comité exécutif, 9 ont été transmis au sous-comité des équivalences pour faire vérifier leurs connaissances, et 92 ont été réinscrits.

## Nombres de séances :

9 séances du Comité des requêtes et 8 séances du Comité exécutif

## Membres :

Le bâtonnier Pierre Chagnon  
La bâtonnière Élisabeth Greene  
Le bâtonnier Guy Leblanc  
La bâtonnière Madeleine-Lemieux, Ad. E.  
Le bâtonnier Louis Masson  
Le bâtonnier Gilles Ouimet  
Le bâtonnier Gérald R. Tremblay  
(jusqu'au 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Antoine Aylwin  
M<sup>e</sup> Éric Beauchesne (jusqu'au 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Rénaud Beaudry (depuis le 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Charles Belleau  
M<sup>e</sup> Lise Bergeron  
M<sup>e</sup> Caroline Blache  
M<sup>e</sup> Diane Bouchard  
M<sup>e</sup> Daniel Bourgeois  
M<sup>e</sup> André Buteau  
M<sup>e</sup> Marc Charbonneau  
M<sup>e</sup> Joséane Chrétien (depuis le 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Christian Daneau  
M<sup>e</sup> Jean Deaudelin  
M<sup>e</sup> Manon Des Ormeaux  
M<sup>e</sup> Jean-Claude Dubé (jusqu'au 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Magali Fournier  
M<sup>e</sup> Pascale Gaudette (depuis le 21 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Chantal Gosselin (jusqu'au 4 juin 2011)

M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong  
M<sup>e</sup> Anne-Marie Laflamme  
M<sup>e</sup> Nancy Leblanc (depuis le 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Simon-Pierre Lessard  
(depuis le 21 septembre 2011)  
M<sup>e</sup> Claude Marchand  
M<sup>e</sup> Clément Massé, c.r., Ad. E.  
M<sup>e</sup> Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.  
M<sup>e</sup> Marek Nitoslawski  
M<sup>e</sup> Pascale Pageau  
M<sup>e</sup> Marie Paré  
M<sup>e</sup> Robert Parrot  
M<sup>e</sup> Mathieu Piché-Messier (jusqu'au 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Catherine Pilon (depuis le 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Nicolas Plourde  
M<sup>e</sup> Judith Rochette  
M<sup>e</sup> Claude Savoie  
M<sup>e</sup> Stephen Gerard Schenke (jusqu'au 4 juin 2011)  
M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Michel Tessier  
M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier  
M<sup>e</sup> Michèle Thivierge  
M<sup>e</sup> Diane Trudeau  
M<sup>e</sup> Dominique Vézina  
M<sup>e</sup> Caroline Dominique Vien  
M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## Greffes du comité des requêtes 2011-2012

Pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012	Dossiers actifs au 31 mars 2011	Dossiers ouverts	Dossiers fermés	Dossiers actifs au 31 mars 2012
<b>Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.</b>	4	6	5	5
<b>Requêtes en réinscription en vertu de :</b>				
l'article 65.1 L.B. (IA et COT)	3	29	25	7
l'article 65.1 L.B. (FCO)	0	30	27	3
l'article 65.3 L.B.	7	3	5	5
l'article 66 L.B.	0	5	3	2
l'article 70 L.B.	16	29	25	20
l'article 70 (AR) L.B.	1	5	5	1
l'article 71.2 L.B.	1	1	1	1
l'article 72 L.B.	12	3	4	11
l'article 74 L.B.	2	2	4	0
l'article 122 L.B.	8*	1	3	6
l'article 122.2 L.B.	0	1	0	1
<b>Requêtes en appel en vertu de l'article 48 L.B.</b>				
Comité des équivalences	0	0	0	0
Comité d'accès à la profession	3	1	1	3
Comité de la formation professionnelle	0	0	0	0
<b>Infractions criminelles</b>				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	4	6	6	4
<b>Total des dossiers</b>	<b>61*</b>	<b>122</b>	<b>114</b>	<b>69</b>

\* Un dossier en réinscription soumis en vertu de l'article 122 L.B. avait été omis dans la compilation de l'année dernière

### Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

#### Formation :

Ce comité a été formé en octobre 1999. Modifié en octobre 2003 : ajout de juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à des petites créances.

#### Nombre de séances : 7

#### Membres :

M<sup>e</sup> Marie-Josée Brunelle  
M<sup>e</sup> Hélène Doucet

M<sup>e</sup> Paul Michaud  
M<sup>e</sup> Dyane Perreault  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Picard  
M<sup>e</sup> Michel Simard  
M<sup>e</sup> Yves Tourangeau

#### Rapport :

En date du 31 mars 2012, le Barreau du Québec comptait 732 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

Au 31 mars 2012, il y avait 429 avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateurs aux petites créances pour l'ensemble des sections du Barreau du Québec.

Le 27 novembre 2009, le Barreau du Québec signait une entente avec le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris pour un nouveau service de médiation franco-québécois. À ce jour, sept médiateurs ont été accrédités pour ce service.

## Le Comité accréditeur en médiation familiale

**Formation :** mars 1994

**Nombre de séances :** 6

### Membres :

M<sup>e</sup> Simon Descoteaux

M<sup>e</sup> Céline Gagnon

M<sup>e</sup> Hélène Gagnon

M<sup>e</sup> David Pecho

M<sup>e</sup> Dyane Perreault, vice-présidente COAMF  
(6 séances additionnelles)

M<sup>e</sup> Johanne Roby

M<sup>e</sup> John Peter Weldon

### Rapport

À ce jour, il y a 519 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec. Des 859 médiateurs accrédités de tous les ordres professionnels confondus, 519 médiateurs sont membres du Barreau du Québec. Les avocats représentent donc 60,4 % des médiateurs en médiation familiale.

## Rapport d'activités du Comité sur la sténographie

### Mandat :

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

**Nombre de séances :** 4

### Membres :

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité exécutif, trois sténographes désignés par une association représentative, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

M<sup>e</sup> Manon DesOrmeaux, présidente

M<sup>me</sup> Lise Robitaille, vice-présidente

M<sup>me</sup> Suzanne Baril

M<sup>me</sup> Odette Gagnon

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque

M<sup>e</sup> Carol-Ann Croteau

M<sup>e</sup> Annie Quimper

M<sup>e</sup> Dyane Perreault, responsable du comité

### Rapport :

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Depuis, seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la sixième année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2011, 157 sténographes officiels, dont neuf ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la sixième année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, le Comité a, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, reconnu, à ce jour, trois institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, l'Institut France Quitard et le Collège Georges Brown.

Le Comité a octroyé deux subventions de 10 000 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ), l'une afin que l'APSOQ puisse tenir un congrès parallèlement au Congrès du Barreau et lui permettre d'offrir de la formation à ses membres, et l'autre pour acquitter les honoraires d'avocats relativement à la préparation des représentations en commission parlementaire pour l'avant-projet de la loi instituant le nouveau *Code de procédure civile*.

Enfin, le Comité a été saisi de quatre plaintes concernant des sténographes. Sur les quatre plaintes, deux plaintes n'ont pas été retenues au stade de l'enquête, une plainte est en délibérée suite à une audition tenue le 2 mars 2012 et une autre plainte sera entendue par le Comité de discipline le 31 mai 2012.

## Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

### Mandat :

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation

de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment, par :

La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi ;

La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat ;

L'élaboration de stratégies de prévention, d'intervention et la formulation de recommandations au Barreau du Québec ;

L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec ;

L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés afin de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat ;

L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat ;

L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi, la gestion et tenter les recours légaux et autres appropriés.

**Formation :** Novembre et décembre 1996

**Nombre de séances :**

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

**Membres :**

- M<sup>e</sup> Richard D'Amour, président (Longueuil)
- M<sup>e</sup> Denise Descôteaux (Abitibi-Témiscamingue)
- M<sup>e</sup> Sebastien Gagnon (Saint-François)
- M<sup>e</sup> Régis Gaudreault (Saguenay-Lac St-Jean)
- M<sup>e</sup> Jean Rock Genest (Côte-Nord)
- M<sup>e</sup> Denys P. Godin (Mauricie)
- M<sup>e</sup> Nathalie Guertin (Montréal)
- M<sup>e</sup> Mari-Claude Héroux (Québec)
- M<sup>e</sup> Marie-Josée Hotte (Laval)
- M<sup>e</sup> Richard Hotton (Bas St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- M<sup>e</sup> Jacinthe Lucie Leroux (Richelieu)
- M<sup>e</sup> Alain Manseau (Laurentides-Lanaudière)
- M<sup>e</sup> Line Nadeau (Bedford)
- M<sup>e</sup> Francine R. Pharand (Outaouais)
- M<sup>e</sup> Bianca S. Roberge (Arthabaska)
- M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, secrétaire

**Comité exécutif sur l'exercice illégal**

**Nombre de séances :** 4

**Membres :**

- M<sup>e</sup> Richard D'Amour, président
- M<sup>e</sup> Denise Descôteaux
- M<sup>e</sup> Nathalie Guertin
- M<sup>e</sup> Marie-Claude Héroux
- M<sup>e</sup> Marie-Josée Hotte
- M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, secrétaire

Rapport	
	Nombre
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	119
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	5
<b>Jugements rendus portant sur l'exercice illégal</b>	
Acquittant l'intimé	--
Déclarant l'intimé coupable	3
Retraits	--
Autres (devant le Tribunal)	5
<b>Montant total des amendes imposées</b>	<b>18 000 \$</b>



États financiers 2011 • 2012

# Avis aux membres du Barreau du Québec

Les présents renseignements financiers sont extraits des états financiers du Barreau du Québec au 31 mars 2012, sur lesquels nous avons émis, à ce jour, une opinion sans réserve.

Pour mieux comprendre la situation financière du Barreau du Québec et les résultats de ses activités, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers audités disponibles au [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca).

*Raymond Laliberté Grand-Theriot S.E.N.C.R.L.*

CPA auditeur, CA permis A105474  
Montréal, le 31 mai 2012

# Bilan cumulé au 31 mars 2012

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble
ACTIF	\$	\$	\$
<b>Actif à court terme</b>			
Encaisse	1 757 686	189 984	92 950
Débiteurs	914 395	3 584	5 504
Avances à d'autres fonds et entités			
Fonds général			
Fonds d'études juridiques	1 297 176		
Fonds d'opérations de l'immeuble	388 584	45 833	
École du Barreau du Québec	771 375		
Comité sur la sténographie	402		
La Corporation de services du Barreau du Québec	83 365		
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	158 449		
École de sténographie judiciaire du Québec	220 060		
Fondation du Barreau du Québec	28 906		
Frais payés d'avance	748 358		162 112
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000	
Placements	19 083 565		
	25 452 321	379 401	260 566
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	1 043 930		
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement			
Placements	6 083 070	940 492	
Frais d'installation de locataires			102 495
Immobilisations	2 517 885	262 725	4 206 956
	35 097 206	1 582 618	4 570 017
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 333 703	271 012	25 540
Provisions pour vacances à payer	1 035 982	46 533	
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 789 255		
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	3 845 414		
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	3 715 927		
Cotisations à remettre à l'Office des professions	282 443		
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer			
Cotisations reportées	10 284 815		
Indemnités à payer			
Provision pour indemnités			
Produits reportés	565 727		
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	116 730		
Dus à d'autres fonds et entités			
Fonds général		1 297 176	388 584
Fonds d'études juridiques			45 833
Fonds d'autoprotection	285 269		
Fonds du programme d'assistance parentale	483 059		
Fonds d'indemnisation	372 277		
Fondation du Barreau du Québec		12 907	
École du Barreau		1 907	
	27 110 601	1 629 535	459 957
Dus au fonds général, sans intérêt			1 043 930
Charges de retraite à payer	6 106	281	63
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267		
Provision pour éventualités			
Apport reporté			197 043
	27 248 974	1 629 816	1 700 993
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>			
Surplus réservés (déficit)	1 816 971	(385 438)	
Surplus investis en immobilisations	2 517 885	262 725	2 965 983
Surplus libres (déficit)	3 513 376	75 515	(96 959)
	7 848 232	(47 198)	2 869 024
	35 097 206	1 582 618	4 570 017

Pour le conseil



Administrateur



Administrateur

	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2012 Total	2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	120 040	22 293		2 182 953	186	2 183 139	1 737 432
		17		923 500	30 564	954 064	1 179 884
	483 059	285 269	(768 328)		372 277		
			(1 297 176)				
			(434 417)				
				771 375		771 375	334 609
				402		402	
				83 365		83 365	38 973
				158 449		158 449	27 297
				220 060		220 060	212 063
				28 906		28 906	
	7 528	445 083		1 363 081		1 363 081	660 085
				140 000		140 000	140 000
				19 083 565		19 083 565	16 380 763
	610 627	752 662	(2 499 921)	24 955 656	403 027	24 986 406	20 711 106
			(1 043 930)				
		132 267	(132 267)				
				7 023 562	8 451 661	15 475 223	18 640 358
				102 495		102 495	128 405
				6 987 566		6 987 566	7 215 838
	610 627	884 929	(3 676 118)	39 069 279	8 854 688	47 551 690	46 695 707
	3 500	4 200		4 637 955	36 656	4 674 611	5 297 066
				1 082 515		1 082 515	960 088
				1 789 255		1 789 255	1 671 493
				3 845 414		3 845 414	3 139 138
				3 715 927		3 715 927	3 392 793
				282 443		282 443	292 869
					250 732	250 732	250 732
	149 498	199 330		10 633 643	251 936	10 885 579	9 618 171
							61 945
					1 403 844	1 403 844	951 714
				565 727		565 727	503 819
				116 730		116 730	113 070
			(1 685 760)				
			(45 833)				
			(285 269)				
			(483 059)				
				372 277			
				12 907		12 907	45 500
				1 907		1 907	
	152 998	203 530	(2 499 921)	27 056 700	1 943 168	28 627 591	26 298 398
			(1 043 930)				
				6 450		6 450	942 590
			(132 267)				
		399 789		399 789		399 789	304 686
				197 043		197 043	213 468
	152 998	603 319	(3 676 118)	27 659 982	1 943 168	29 230 873	27 759 142
	457 629	281 610		2 170 772	6 911 520	9 082 292	10 139 919
			1 043 930	6 790 523		6 790 523	7 002 370
			(1 043 930)	2 448 002		2 448 002	1 794 276
	457 629	281 610		11 409 297	6 911 520	18 320 817	18 936 565
	610 627	884 929	(3 676 118)	39 069 279	8 854 688	47 551 690	46 695 707

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

# Revenus et dépenses cumulés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble
Revenus	\$	\$	\$
Cotisations	20 997 396		
Vente de publicité – Journal Barreau et site Internet	956 132		
Registre des testaments	756 230		
Congrès	694 949		
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss		2 251 411	
Formation continue obligatoire	2 639 383		
Annonces et abonnements		6 382	
Revenus nets de placements	370 173	28 219	3 523
Honoraires de gestion	555 678		
Services urgence-avocat	113 486		
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités et renversement de provision pour éventualités	186 342		
Mobilité de la main d'œuvre	214 296		
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	106 714		
Location			1 609 438
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			447 919
Amortissement de l'apport reporté			16 425
Revenus divers	201 768		
	27 792 547	2 286 012	2 077 305
Dépenses			
Services			
Syndic	7 220 716		
Inspection professionnelle	1 802 050		
Greffes et registrariat	1 995 018		
Recherche et législation	273 998	769 254	
Communications et publicité institutionnelle	1 809 188		
Journal Barreau	848 449		
Services aux membres et aux groupements d'avocats	1 113 180		
Formation continue obligatoire	2 668 564		
Centre de documentation		178 269	
Publicité et promotion		101 234	
Subventions aux organisations liées		1 382 444	
Gestion des comptes en fidéicommiss		230 851	
Contributions et projets spéciaux	31 794	203 664	
Prestations versées			
Remboursements avocats parents	253 375		
Indemnités			
Frais de défense			
Dépenses institutionnelles			
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 223 475		
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 089 733		
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	831 638		
Frais d'administration			
Assurance responsabilité professionnelle			
Frais généraux	6 129 590	436 886	
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			1 995 170
	27 290 768	3 302 602	1 995 170
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>501 779</b>	<b>(1 016 590)</b>	<b>82 135</b>

Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2012 Total	2011 Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
347 862	463 816		21 809 074	576 997	22 386 071	20 797 282
			956 132		956 132	770 318
			756 230		756 230	772 801
			694 949		694 949	491 350
			2 251 411		2 251 411	1 856 596
			2 639 383		2 639 383	3 223 064
			6 382		6 382	7 211
6 726	10 427	(42 919)	376 149	272 470	648 619	903 274
	25 000	(15 000)	565 678		565 678	431 341
			113 486		113 486	112 241
			186 342		186 342	244 799
			214 296		214 296	154 429
			106 714		106 714	96 594
		(1 261 136)	348 302		348 302	342 731
			447 919		447 919	468 300
			16 425		16 425	16 425
			201 768		201 768	173 241
354 588	499 243	(1 319 055)	31 690 640	849 467	32 540 107	30 861 997
		(336 395)	6 884 321		6 884 321	7 006 449
		(76 163)	1 725 887		1 725 887	1 459 144
		(190 947)	1 804 071		1 804 071	1 747 941
		(51 894)	991 358		991 358	967 547
		(54 426)	1 754 762		1 754 762	1 841 986
		(4 905)	843 544		843 544	752 083
		(49 382)	1 063 798		1 063 798	973 841
		(45 540)	2 623 024		2 623 024	3 258 203
		(20 366)	157 903		157 903	162 802
			101 234		101 234	126 788
			1 382 444		1 382 444	1 183 090
			230 851		230 851	136 229
			235 458		235 458	536 923
181 321			181 321		181 321	166 466
2 273			255 648	7 375	263 023	198 334
	107 803		107 803	813 613	921 416	113 856
	94 300		94 300		94 300	109 991
			1 223 475		1 223 475	1 011 387
		(7 970)	1 081 763		1 081 763	988 923
		(21 152)	810 486		810 486	770 518
2 099			2 099		2 099	27 106
	445 180		445 180		445 180	426 180
15 000	70 357	(459 915)	6 191 918	167 137	6 359 055	6 103 232
			1 995 170		1 995 170	1 940 670
200 693	717 640	(1 319 055)	32 187 818	988 125	33 175 943	32 009 689
153 895	(218 397)		(497 178)	(138 658)	(635 836)	(1 147 692)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

# Flux de trésorerie cumulés

## pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 \$	2011 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(635 836)	(1 147 692)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 414 430	1 271 666
Radiation d'immobilisations	59 829	
Amortissement des frais d'installation de locataires	25 910	29 828
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Gain sur la cession d'immobilisations		(30 328)
Perte (gain) sur la cession de placements	242 999	(291 887)
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les placements	20 088	(131 848)
Diminution (augmentation) des débiteurs	225 820	(151 444)
Augmentation des frais payés d'avance	(702 996)	(52 016)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(622 455)	1 234 029
Augmentation (diminution) des provisions pour vacances à payer	122 427	(10 796)
Diminution des indemnités à payer	(61 945)	(133 083)
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	452 130	(524 526)
Augmentation des produits reportés	61 908	221 507
Augmentation (diminution) des cotisations reportées	1 267 408	(431 042)
Augmentation des honoraires à payer	3 660	10 720
Diminution des charges de retraite à payer	(936 140)	(280 997)
Augmentation (diminution) de la provision pour éventualités	95 103	(80 443)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 015 915	(514 777)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(9 801 621)	(6 428 941)
Cession de placements	10 020 955	5 871 427
Avances à l'École du Barreau du Québec	(436 766)	(218 837)
Avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(44 392)	96 752
Avances au Comité sur la sténographie	(402)	
Avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(131 152)	134 891
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(7 997)	(84 016)
Avances à la Fondation du Barreau du Québec	(28 906)	
Acquisitions d'immobilisations	(1 245 987)	(1 341 846)
Cession d'immobilisations		123 013
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 676 268)	(1 847 557)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(32 593)	(19 119)
Dus à l'École du Barreau	1 907	(1 670)
Cotisations à remettre à divers organismes	1 136 746	1 864 438
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 106 060	1 843 649
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	445 707	(518 685)
Encaisse au début	1 737 432	2 256 117
<b>Encaisse à la fin</b>	2 183 139	1 737 432

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

**Maison du Barreau**

445, boulevard Saint-Laurent

Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400 • Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)

[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)